



Information réglementaire supplémentaire

Pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2020

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :
Service des relations avec les investisseurs de la TD**

416-308-9030

www.td.com/francais/investisseurs

Gillian Manning, chef, Relations avec les investisseurs (gillian.manning@td.com)
Chris Bury, vice-président associé, Relations avec les investisseurs (chris.bury@td.com)

Introduction

L'information contenue dans le présent document vise à aider le lecteur à comprendre les exigences de fonds propres du Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). Cette information doit être utilisée en complément du rapport aux actionnaires, du communiqué de presse sur les résultats, de la présentation à l'intention des investisseurs et du document *Information financière supplémentaire* du premier trimestre de 2020 de la Banque, ainsi que du rapport annuel de 2019. Pour plus de renseignements sur la terminologie de Bâle et les acronymes utilisés dans les présentes, se reporter aux sections intitulées «Glossaire – Bâle» et «Acronymes» du présent document.

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, qui sont les principes comptables généralement reconnus actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés».

Comme l'indique l'index sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier aux pages suivantes, les exigences de communication financière sont regroupées par sujet. Il convient de souligner que la note Risque de crédit regroupe les expositions au risque de crédit en excluant le risque de crédit de contrepartie (RCC) et en incluant les expositions sur les engagements utilisés et non utilisés ainsi que sur d'autres expositions hors bilan, tandis que le RCC inclut les transactions assimilables aux prises en pension et les expositions sur dérivés. Le glossaire fournit des renseignements supplémentaires sur les éléments compris dans ces types d'expositions.

Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques présentés pour chacune des exigences tiennent compte du facteur scalaire de 6 % prescrit par le BSIF.

Table des matières

	Page		Page
Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Index	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	33 - 34
Situation des fonds propres – Bâle III (CCI)	1 - 3		
État de rapprochement des fonds propres réglementaires	4	NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail	35 - 36
Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)	5	Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)	37 - 38
Ratio de levier	6	Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)	39a
Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)	7	Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)	39b
Composition de la TLAC (TLAC1)	8	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises	40 - 41
Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)	9	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains	42 - 43
Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)	10	Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques	44 - 45
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit	11	Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)	46
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché	12	Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)	47
États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel	12	Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)	47
Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)	13	Dérivés – Notionnel	48 - 49
Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (LI2)	14	Dérivés – Exposition au risque de crédit	50
Qualité de crédit des actifs (RC1)	15	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)	51
Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)	16	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)	52
Expositions brutes au risque de crédit	17 - 19	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)	53 - 54
Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)	20	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)	55 - 56
Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)	21	Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés	57
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises	22 - 23	Glossaire – Bâle	58
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains	24 - 25	Acronymes	59
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques	26 - 27		
NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel	28 - 32		

Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié une norme concernant les exigences de communications financière au titre du troisième pilier (*Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*). Cette norme révisée a pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité et la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés. De plus, en avril 2017, le BSIF a publié la ligne directrice *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier*, qui est entrée en vigueur le 31 octobre 2018. Voici un index des exigences de communication financière aux termes du document du CBCB (et conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF) et de l'endroit où sont présentées les informations connexes dans le rapport aux actionnaires, le document *Information financière supplémentaire* (IFS) ou le document *Information réglementaire supplémentaire* (IRS) du premier trimestre de 2020. Les renseignements se trouvant sur le site Web de la TD, dans tout document IFS ou document IRS ne sont pas intégrés par renvoi, et ne devraient pas être considérés comme étant intégrés par renvoi, dans le rapport annuel, le rapport de gestion ou les états financiers consolidés de 2019.

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2020	IFS T1 2020	IRS T1 2020	Rapport annuel 2019
Vue d'ensemble de la gestion des risques	APA – Approche de la gestion des risques de la banque	Annuelle				61, 68-78, 86, 103, 220
	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APF)	Trimestrielle			10	
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	Trimestrielle			13	
	LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers	Trimestrielle			14	
	LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	Trimestrielle			14	
Composition des fonds propres et TLAC ¹	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	Trimestrielle			1-3	
	CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	Trimestrielle			5	
	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC admissibles ²	Trimestrielle				
	TLAC1 – composition de la TLAC (au niveau du groupe de résolution)	Trimestrielle			8	
	TLAC2 – Entité de sous-groupe important – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	s. o. ³		Ne s'applique pas à la TD.		
	TLAC3 – Entité de résolution – rang de créancier au niveau de l'entité juridique	Trimestrielle			9	
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	Trimestrielle			6	
	LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	Trimestrielle			6	
Risque de crédit	RCA – Informations générales sur le risque de crédit	Annuelle				74-76, 78-81
	RC1 – Qualité de crédit des actifs	Trimestrielle			15	
	RC2 – Variation des stocks de prêts et de titres de dette en défaut ⁴	Trimestrielle				
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs, de a) à d)	Annuelle				82, 136, 143, 169

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2020	IFS T1 2020	IRS T1 2020	Rapport annuel 2019
Risque de crédit	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – e) Ventilation des expositions par zone géographique, secteur et durée résiduelle ⁴	Trimestrielle			17-19	
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – f) Valeur des expositions dépréciées (d'après la définition comptable retenue par la banque) et provisions et passages en perte afférents par zone géographique, secteur et durée résiduelle	Trimestrielle		25-27, 29-31		
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – g) Analyse de l'ancienneté des expositions en souffrance ⁴	Trimestrielle	65			169
	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs – h) Décomposition des expositions restructurées en expositions dépréciées et non dépréciées	Trimestrielle			15	
	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	Annuelle				82
	RC3 – Aperçu des techniques d'ARC	Trimestrielle			16	
	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard (AS) pour le risque de crédit	Annuelle				81
	RC4 – AS – Exposition au risque de crédit et effets de l'ARC	Trimestrielle			20	
	RC5 – AS – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	Trimestrielle			21	
	RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	Annuelle				74-76, 79-83, 91-92
	RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (PD)	Trimestrielle			22-36	
	RC7 – NI – Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques	s. o.		Incidence négligeable présentée à la note de bas de tableau 3 du RC3.		
	RC8 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	Trimestrielle			11	
	RC9 – NI – Contrôle ex post de la PD par portefeuille ⁵	Annuelle				
RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	s. o.		La TD n'emploie pas cette approche.			

Sujet	Exigences de communication financière au titre du troisième pilier (suite)	Fréquence	Page			
			Rapport aux actionnaires T1 2020	IFS T1 2020	IRS T1 2020	Rapport annuel 2019
Risque de crédit de contrepartie	RCCA – Informations qualitatives sur le RCC	Annuelle				81-82, 97
	RCC1 – Analyse de l'exposition au RCC par approche	Trimestrielle			37-38	
	RCC2 – Exigence de fonds propres touchés par le RVC	Trimestrielle			39	
	RCC3 – Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	Trimestrielle			39	
	RCC4 – NI – Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de PD	Trimestrielle			40-45	
	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au RCC	Trimestrielle			46	
	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	Trimestrielle			47	
	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au RCC selon la méthode des modèles internes (MMI)	s. o.		La TD n'emploie pas la MMI.		
	RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales	Trimestrielle			47	
Titrisation	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	Annuelle				65-66, 83, 139-140, 171-172
	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	Trimestrielle			51	
	TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	Trimestrielle			52	
	TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire	Trimestrielle			53-54	
	TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur	Trimestrielle			55-56	
Risque de marché ⁴	RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché			La TD a reporté la présentation de ces renseignements, tel que l'autorise la ligne directrice au titre du troisième pilier du BSIF publiée en avril 2017.		
	RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)					
	RM1 – Risque de marché selon l'approche standard					
	RM2 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de marché selon l'AMI					
	RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'AMI					
	RM4 – Comparaison des estimations de VaR ⁶ par rapport aux gains ou pertes					

¹ Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

² L'information satisfaisant à l'exigence CCA est disponible à l'adresse suivante : <https://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/divulgation-reglementaire/principaux-elements-du-capital/principaux-elements-du-capital.jsp>.

³ Sans objet.

⁴ Le document IFS et le rapport annuel ne traitant actuellement d'aucune exposition associée aux entités d'assurances déconsolidées, la présentation courante de l'information financière répond aux exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁵ Se reporter au document IRS du quatrième trimestre de 2019 pour les informations annuelles.

⁶ Valeur à risque.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019					Renvois ¹
		2020 T1	T4	T3	T2	T1	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport	1	21 801	\$ 21 828	\$ 21 834	\$ 21 830	\$ 21 679	A1+A2+B
Résultats non distribués	2	50 119	49 497	48 818	47 980	46 660	C
Cumul des autres éléments du résultat global	3	11 087	10 581	9 933	9 743	7 983	D
Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4	-	-	-	-	-	
Actions ordinaires et assimilées émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	5	-	-	-	-	-	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les ajustements réglementaires	6	83 007	81 906	80 585	79 553	76 322	
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires							
Ajustements de valorisation prudentiels	7	-	-	-	-	-	
Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	8	(19 793)	(19 712)	(19 752)	(20 022)	(19 681)	E1+E2-E3
Immobilisations incorporelles (nettes du passif d'impôt correspondant)	9	(2 312)	(2 389)	(2 388)	(2 417)	(2 402)	F1-F2
Actifs d'impôt différé, excluant ceux qui résultent de différences temporaires	10	(192)	(245)	(221)	(248)	(279)	G
Réserve de couverture des flux de trésorerie	11	(1 704)	(1 389)	(606)	389	1 122	H
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	12	(1 158)	(1 148)	(1 236)	(1 233)	(977)	I
Plus-values de cessions sur opérations de titrisation	13	-	-	-	-	-	
Profits et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	14	(61)	(132)	(154)	(116)	(111)	J
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (net du passif d'impôt correspondant)	15	(13)	(13)	(10)	(10)	(9)	K
Actions détenues en propre	16	(53)	(22)	(23)	(31)	(14)	
Participations croisées sous forme d'actions ordinaires et assimilées	17	-	-	-	-	-	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	18	-	-	-	-	-	
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	19	(2 032)	(1 814)	(1 717)	(1 596)	(1 303)	L1+L2+L3
Charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)	20	-	-	-	-	-	
Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net du passif d'impôt correspondant)	21	-	-	-	-	-	
Montant dépassant le seuil de 15 %	22	-	-	-	-	-	
<i>Dont avoirs significatifs d'actions ordinaires d'établissements financiers</i>	23	-	-	-	-	-	
<i>Dont charges administratives transférables liées aux créances hypothécaires</i>	24	-	-	-	-	-	
<i>Dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires</i>	25	-	-	-	-	-	
Autres déductions ou ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, tel que déterminés par le BSIF	26	-	-	-	-	-	
Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 1 et des fonds propres complémentaires de catégorie 2 pour couvrir les déductions	27	-	-	-	-	-	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	28	(27 318)	(26 864)	(26 107)	(25 284)	(23 654)	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	29	55 689	55 042	54 478	54 269	52 668	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	30	5 795	5 795	5 797	5 345	5 348	M+N+O
<i>Dont instruments classés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables</i>	31	5 795	5 795	5 797	5 345	5 348	
<i>Dont instruments classés comme passifs selon les normes comptables applicables</i>	32	-	-	-	-	-	
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres instruments de la catégorie 1	33	1 195	1 196	1 189	1 744	1 730	P
Autres instruments de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	34	-	-	-	-	-	
<i>Dont instruments émis par des filiales et destinés à être éliminés</i>	35	-	-	-	-	-	
Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	36	6 990	6 991	6 986	7 089	7 078	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1							
Instruments de fonds propres de catégorie 1 détenus en propre	37	-	-	-	-	-	
Participations croisées sous forme d'autres éléments de catégorie 1	38	-	-	-	-	-	
Participations non significatives de l'établissement dans les banques, entreprises d'assurance et autres entités financières, déduction faite des positions vendeur admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	39	-	-	-	-	-	
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions vendeur admissibles	40	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	Q
Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 1, tel que déterminés par le BSIF	41	-	-	-	-	-	
<i>Dont hypothèques inversées</i>	41a	-	-	-	-	-	
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de catégorie 1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de catégorie 2 pour couvrir les déductions	42	-	-	-	-	-	
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres instruments de fonds propres de catégorie 1	43	(350)	(350)	(350)	(350)	(350)	
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	44	6 640	6 641	6 636	6 739	6 728	
Fonds propres de catégorie 1	45	62 329	\$ 61 683	\$ 61 114	\$ 61 008	\$ 59 396	

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

Instruments de fonds propres de catégorie 2 et provisions

Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital

Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2

Instruments de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers

Dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement éliminés

Provisions collectives

Fonds propres de catégorie 2 avant les ajustements réglementaires

Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Instruments de fonds propres de catégorie 2 détenus en propre

Participations croisées sous forme d'instruments de catégorie 2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC

Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières

et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des banques d'importance systémique mondiale (BISM) et des banques d'importance systémique intérieure (BISI) canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10 %)

Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité : montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus les conditions

Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières et autres instruments admissibles à la TLAC émis par des BISM et des BISI canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire

Autres déductions appliquées aux fonds propres de catégorie 2

Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2

Fonds propres de catégorie 2

Total des fonds propres

Total des actifs pondérés en fonction des risques

Ratios de fonds propres

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Réserve (exigence minimale de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BISM + réserve applicable aux BISI en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques^{2,3})

Dont la réserve de conservation des fonds propres

Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque⁴

Dont la réserve applicable aux BISM⁵

Dont la réserve applicable aux BISI

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer des réserves

(en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)

Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISI (le cas échéant))⁶

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio cible des fonds propres de catégorie 1

Ratio cible du total des fonds propres

N° de ligne	2020		2019				Renvois ¹
	T1	T4	T3	T2	T1		
46	10 511	\$ 10 527	\$ 10 398	\$ 8 770	\$ 8 695		R
47	200	198	198	198	198		S
48	–	–	–	–	–		
49	–	–	–	–	–		
50	1 893	1 874	1 819	1 811	1 862		T
51	12 604	12 599	12 415	10 779	10 755		
52	–	–	–	(7)	(23)		
53	–	–	–	–	–		
54	–	–	–	–	–		
54a	–	–	–	–	–		
55	(160)	(160)	(160)	(160)	(160)		U
56	–	–	–	–	–		
57	(160)	(160)	(160)	(167)	(183)		
58	12 444	12 439	12 255	10 612	10 572		
59	74 773	74 122	73 369	71 620	69 968		
60	476 012	\$ 455 977	\$ 454 881	\$ 452 267	\$ 439 324		
61	11,7	% 12,1	% 12,0	% 12,0	% 12,0		
62	13,1	13,5	13,4	13,5	13,5		
63	15,7	16,3	16,1	15,8	15,9		
64	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		
65	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		
66	–	–	–	–	–		
67	1,0	–	–	–	–		
67a	–	1,0	1,0	1,0	1,0		
68	11,7	12,1	12,0	12,0	12,0		
69	8,0	8,0	8,0	8,0	8,0		
70	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5		
71	11,5	11,5	11,5	11,5	11,5		

¹ Renvois à la page Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (page 5).

² La cible minimale à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant les réserves est de 4,5 %.

³ Le Conseil de stabilité financière (CSF), en consultation avec le CBCB et les autorités nationales, a dressé la liste des BISM de 2019 en s'appuyant sur les données de fin de l'exercice 2018. Au 22 novembre 2019, la Banque faisait partie des BISM.

⁴ Le supplément à l'égard de la réserve anticyclique est en vigueur.

⁵ Les BISI sont assujetties à un supplément de fonds propres sous forme d'actions ordinaires.

⁶ Reflète les cibles du premier pilier et ne tient pas compte de la réserve pour stabilité intérieure du deuxième pilier. À compter du quatrième trimestre de 2019, la réserve s'établit à 2 %.

Situation des fonds propres – Bâle III (CC1) (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)

Participations non significatives dans les fonds propres et autres instruments admissibles à la TLAC d'autres entités financières

Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières

Droits de gestion de prêts hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets du passif d'impôt correspondant)

Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche standard

Provisions admissibles à l'inclusion dans la catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)

Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans la catégorie 2 selon l'approche fondée sur les notations internes

Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)

Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les autres instruments de catégorie 1 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des autres instruments de catégorie 1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Plafond en vigueur sur les instruments de catégorie 2 qui seront éliminés progressivement

Montants exclus des instruments de catégorie 2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)

Ratio de fonds propres d'importantes filiales bancaires

TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)⁷

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

La Société d'hypothèque TD

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Fonds propres de catégorie 1

Total des fonds propres

N° de ligne	2020		2019							
	T1		T4	T3	T2	T1				
72	1 996	\$	2 204	\$	1 777	\$	1 541	\$	1 682	\$
73	5 772		5 685		5 620		5 586		5 397	
74	57		52		47		43		41	
75	1 020		778		797		897		944	
76	1 893		1 874		1 819		1 811		1 862	
77	2 187		2 127		2 135		2 129		2 152	
78	–		–		–		–		–	
79	–		–		–		–		–	
80	–		–		–		–		–	
81	–		–		–		–		–	
82	1 350		2 025		2 025		2 025		2 025	
83	–		–		–		–		–	
84	1 753		2 629		2 629		2 629		2 629	
85	–		–		–		–		–	
86	14,8	%	14,8	%	15,3	%	15,3	%	15,0	%
87	14,8		14,8		15,3		15,3		15,0	
88	15,6		15,6		16,2		16,2		15,9	
89	40,1		43,1		42,8		41,2		41,1	
90	40,1		43,1		42,8		41,2		41,1	
91	40,5		43,8		43,4		41,9		41,8	

⁷ TD Bank, N.A. présente séparément ses fonds propres réglementaires à l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) à la fin de chaque trimestre de l'année civile.

État de rapprochement des fonds propres réglementaires¹

(en millions de dollars)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions de fonds propres	
Fonds propres rachetés ²	
Dividendes bruts (déductions)	
Actions émises en remplacement des dividendes (ajout)	
Profit attribuable aux actionnaires de la société mère ³	
Suppression de l'écart de taux propre à la Banque (après impôt)	
Variations des autres éléments du résultat global	
Écarts de conversion	
Placements disponibles à la vente	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	
Autres	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, montant net du passif d'impôt correspondant)	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	
Actifs d'impôt différé qui sont tributaires de la rentabilité future (à l'exclusion de ceux qui découlent des différences temporaires)	
Ajustements de l'évaluation prudentielle	
Autres	

Solde à la fin de la période

Autres éléments de fonds propres de catégorie 1

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres de catégorie 1

Fonds propres de catégorie 2

Solde au début de la période	
Nouvelles émissions d'éléments de fonds propres de catégorie 2 admissibles	
Fonds propres rachetés	
Ajustements relatifs à l'amortissement	
Provision collective autorisée	
Autres, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	

Solde à la fin de la période

Total des fonds propres réglementaires

N° de ligne	2020		2019			
	T1	T4	T3	T2	T1	
1	55 042	\$ 54 478	\$ 54 269	\$ 52 668	\$ 52 389	\$
2	41	27	45	24	394	
3	(306)	(642)	(865)	(415)	(313)	
4	(1 406)	(1 406)	(1 409)	(1 412)	(1 287)	
5	69	68	92	98	99	
6	2 989	2 856	3 248	3 172	2 392	
7	71	22	(38)	(5)	4	
8	201	(104)	(837)	1 020	(112)	
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
10	5	(35)	20	1	11	
11	(15)	4	12	6	(1)	
12	(4)	39	299	(356)	(562)	
13	53	(24)	27	31	38	
14	-	-	-	-	-	
15	(1 051)	(241)	(385)	(563)	(384)	
16	55 689	55 042	54 478	54 269	52 668	
17	6 641	6 636	6 739	6 728	7 346	
18	-	-	450	-	350	
19	-	-	(550)	-	(298)	
20	(1)	5	(3)	11	(670)	
21	6 640	6 641	6 636	6 739	6 728	
22	62 329	61 683	61 114	61 008	59 396	
23	12 439	12 255	10 612	10 572	10 699	
24	-	-	1 750	-	-	
25	-	-	-	-	-	
26	-	-	-	-	-	
27	19	55	8	(51)	128	
28	(14)	129	(115)	91	(255)	
29	12 444	12 439	12 255	10 612	10 572	
30	74 773	\$ 74 122	\$ 73 369	\$ 71 620	\$ 69 968	\$

¹ L'état de rapprochement se fonde sur les règles applicables et en vigueur à la fin de la période.

² Représentent l'incidence des actions rachetées aux fins d'annulation.

³ Le profit attribuable aux actionnaires de la société mère concorde avec l'état du résultat.

Rapprochement avec le bilan entrant dans le périmètre de la consolidation réglementaire (CC2)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2020		T1		Renvois ³
	Bilan ¹		Dans le périmètre de la consolidation réglementaire ²		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 073 \$		5 073 \$	
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	34 057		33 854	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	162 475		162 475	
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	7 172		6 602	
Dérivés	5	45 604		45 604	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 614		1 111	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	107 872		105 796	
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	134 854		134 643	
Valeurs mobilières prises en pension	9	165 795		165 795	
Prêts	10	697 849		697 849	
Provision pour pertes sur prêts	11	(4 683)		(4 683)	
<i>Provision admissible comprise dans les fonds propres réglementaires de catégorie 2</i>	12		(1 893)		T
<i>Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues</i>	13		(1 158)		I
<i>Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires</i>	14		(1 632)		
Autres	15	97 747		95 529	
Participation dans TD Ameritrade	16		1 651		L1
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	17		4 943		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	18		2 862		E1
<i>Goodwill théorique</i>	19		17 047		E2
Goodwill	20		2 365		F1
Autres immobilisations incorporelles	21		57		
Autres immobilisations incorporelles (droits de gestion de prêts hypothécaires)	22		192		
Actifs d'impôt différé	23		1 020		G
<i>Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires</i>	24		1 451		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	25		–		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation</i>	26		(952)		
<i>Actifs d'impôt différé (nets des passifs d'impôt différé correspondants) découlant de différences temporaires mais non réalisables par reports rétroactifs de pertes nettes d'exploitation et dépassant les seuils réglementaires</i>	27		20		L2
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	28		56		
Participations significatives dans des institutions financières (excluant TD Ameritrade)	29		13		K
<i>Participations significatives dépassant les seuils réglementaires</i>	30		64 804		
<i>Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires</i>	31	1 457 429		1 449 648	
Prestations des régimes de retraite à prestations définies	32				
Autres actifs	33				
TOTAL DE L'ACTIF	34	1 457 429		1 449 648	
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES⁵	35				
Dépôts détenus à des fins de transaction	36	27 344		27 344	
Dérivés	37	45 535		45 535	
Passifs de titrisation à la juste valeur	38	13 082		13 082	
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	39	112 040		112 040	
Dépôts	40	908 417		908 417	
Autres	41	251 498		243 717	
Passifs d'impôt différé	42				
Goodwill	43		116		E3
<i>Immobilisations incorporelles (excluant les droits de gestion de prêts hypothécaires)</i>	44		53		F2
<i>Autres passifs d'impôt différé (couvertures de flux de trésorerie et autres passifs d'impôt différé)</i>	45		976		
<i>Autres ajustements aux actifs et passifs d'impôt différé⁴</i>	46		(952)		
Profils et pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à l'égard des passifs financiers à la juste valeur	47		61		J
Autres passifs	48		243 463		
Billets et débiteures subordonnés	49	10 711		10 711	
<i>Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement</i>	50		10 511		R
<i>Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés de la catégorie 2</i>	51		200		S
<i>Instruments de fonds propres exclus du calcul des fonds propres réglementaires</i>	52		–		
Passif	53	1 368 627		1 360 846	
Actions ordinaires	54	21 773		21 773	A1
Actions privilégiées	55	5 800		5 800	
<i>Autres instruments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement</i>	56		5 800		M
Actions autodétenues – ordinaires	57	(131)		(131)	A2
Actions autodétenues – privilégiées	58	(7)		(7)	
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui comprennent des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV)</i>	59		(7)		N
<i>Actions autodétenues – actions privilégiées qui ne comprennent pas de dispositions relatives aux FPUNV</i>	60		–		
Surplus d'apport	61	161		161	
<i>Surplus d'apport – actions ordinaires</i>	62		159		B
<i>Surplus d'apport – actions privilégiées</i>	63		2		O
Résultats non distribués	64	50 119		50 119	C
Cumul des autres éléments du résultat global	65	11 087		11 087	D
<i>Couvertures de flux de trésorerie nécessitant une décomptabilisation</i>	66		1 704		H
<i>Cumul des autres éléments du résultat global net inclus à titre de fonds propres</i>	67		9 383		
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	68	1 457 429		1 449 648	

¹ D'après le bilan à la page 13 du document *Information financière supplémentaire*.

² Les entités juridiques exclues du périmètre de la consolidation réglementaire comprennent les filiales d'assurance Meloche Monnex Inc. (consolidée), TD Compagnie d'assurance-vie et TD Reinsurance (Barbados) Inc. Le total des actifs de ces filiales inclus dans la Banque consolidée s'élève à 7,8 milliards de dollars et le total de leurs capitaux propres se chiffre à 1,9 milliard de dollars, desquels 361 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, 350 millions de dollars sont déduits des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 et 160 millions de dollars sont déduits des fonds propres de catégorie 2. Les renvois (L3, Q, U) se rapportent à la page Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 et 2).

³ Renvois à la période considérée aux pages Situation des fonds propres – Bâle III (pages 1 à 3).

⁴ Cet ajustement est lié aux actifs et passifs d'impôt différé présentés au montant net aux fins comptables.

⁵ Le plafond en vigueur des autres instruments de fonds propres de catégorie 1 comprend un montant de 1,2 milliard de dollars lié à la Fiducie de capital TD IV (qui n'est plus consolidée puisque la Banque n'est pas le principal bénéficiaire de la fiducie) (renvoi P se rapportant à la page Situation du capital – Bâle III (page 1)).

Ratio de levier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

Comparaison sommaire des actifs comptables et de la mesure de l'exposition du ratio de levier (LR1)

Actif consolidé total selon les états financiers publiés	
Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidées à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	
Ajustements pour les expositions de titrisation qui répondent aux exigences opérationnelles pour la reconnaissance du transfert de risque	
Ajustements pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	
Ajustements pour instruments financiers dérivés	
Ajustement pour cessions temporaires de titres (CTT)	
Ajustement pour postes hors bilan (montants en équivalent-crédit)	
Autres ajustements	
Exposition du ratio de levier	

N° de ligne	2020		2019			Modèle du BSIF					
	T1		T4	T3	T2		T1				
1	1 457 429	\$	1 415 290	\$	1 405 442	\$	1 356 588	\$	1 322 506	\$	1
2	(6 596)		(6 460)		(6 149)		(5 970)		(5 963)		2
3	(5 177)		(5 686)		(5 341)		(5 341)		(5 726)		3
4	–		–		–		–		–		4
5	10 866		3 809		1 423		13 667		17 107		5
6	(17 283)		(17 171)		(28 158)		(25 510)		(22 889)		6
7	164 919		162 881		160 433		159 414		152 743		7
8	(26 991)		(26 733)		(25 986)		(25 251)		(23 707)		8
9	1 577 167	\$	1 525 930	\$	1 501 664	\$	1 467 597	\$	1 434 071	\$	9

Modèle de divulgation commun du ratio de levier (LR2)

Expositions au bilan

Postes au bilan (à l'exception des dérivés, des CTT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais comprenant les garanties)	
Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	
Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés	
Moins : Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1	
Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des CTT)	

Expositions sur dérivés

Coût de remplacement lié à toutes les opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	
Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	
Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client	
Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	
Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits	
Total des expositions sur dérivés	

Expositions sur cessions temporaires de titres

Actifs bruts liés aux CTT, tels qu'ils figurent au bilan (sans prise en compte de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	
Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts de CTT	
Exposition au risque de contrepartie pour les CTT	
Exposition sur opérations à titre de mandataire	
Total des expositions sur cessions temporaires de titres	

Autres expositions hors bilan

Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	
Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit	
Postes hors bilan	

Fonds propres sur les expositions totales

Fonds propres de catégorie 1 – Méthode «tout compris» (ligne 45 à la page 1)

Total des expositions (somme des lignes 14, 20, 25 et 28) – Méthode «tout compris»

Ratio de levier

10	1 234 874	\$	1 188 667	\$	1 179 069	\$	1 151 972	\$	1 133 480	\$	1
11	–		–		–		–		–		2
12	(8 409)		(8 600)		(9 244)		(5 970)		(6 246)		3
13	(27 608)		(27 082)		(26 302)		(25 519)		(23 893)		4
14	1 198 857		1 152 985		1 143 523		1 120 483		1 103 341		5
15	17 204		15 755		18 007		18 015		21 603		6
16	46 997		44 762		44 544		44 573		46 295		7
17	–		–		–		–		–		8
18	1 213		1 112		1 222		860		1 836		9
19	(535)		(329)		(550)		(187)		(1 288)		10
20	64 879		61 300		63 223		63 261		68 446		11
21	165 795		165 935		162 644		149 949		132 430		12
22	(19 911)		(20 220)		(31 170)		(28 279)		(25 212)		13
23	2 628		3 049		3 012		2 769		2 323		14
24	–		–		–		–		–		15
25	148 512		148 764		134 486		124 439		109 541		16
26	596 851		588 689		580 511		577 581		555 650		17
27	(431 932)		(425 808)		(420 079)		(418 167)		(402 907)		18
28	164 919		162 881		160 432		159 414		152 743		19
29	62 329		61 683		61 114		61 008		59 396		20
30	1 577 167	\$	1 525 930	\$	1 501 664	\$	1 467 597	\$	1 434 071	\$	21
31	4,0	%	4,0	%	4,1	%	4,2	%	4,1	%	22

Indicateurs clés – Exigences de TLAC (KM2)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	N° de ligne	2020	2019				Modèle du BSIF
		T1	T4	T3	T2	T1	
Groupe de résolution 1							
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	1	92 657 \$	90 637 \$	85 976 \$	78 206 \$	70 603 \$	1
Total des actifs pondérés en fonction des risques au niveau du groupe de résolution	2	476 012	455 977	454 881	452 267	439 324	2
Ratio TLAC : TLAC en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques (ligne 1 / ligne 2) (%)	3	19,5 %	19,9 %	18,9 %	17,3 %	16,1 %	3
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	4	1 577 167 \$	1 525 930 \$	1 501 664 \$	1 467 597 \$	1 434 071 \$	4
Ratio de levier TLAC : TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5	5,9 %	5,9 %	5,7 %	5,3 %	4,9 %	5
L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	6	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	6a
L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau des modalités du CSF sur la TLAC s'applique-t-elle?	7	Non	Non	Non	Non	Non	6b
Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	8	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	6c

¹ Les lignes 1, 3 et 5 tiennent compte de l'incidence sur les fonds propres réglementaires de la comptabilisation des pertes de crédit attendues étant donné que le BSIF n'a pas fourni de dispositions transitoires. Par conséquent, les lignes 1a, 3a et 5a du modèle du troisième pilier, qui nécessitent une vue intégrale des pertes de crédit attendues, ont été exclues de ce tableau puisque les lignes 1, 3 et 5 reflètent déjà ces exigences.

Composition de la TLAC (TLAC1)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	1	55 689	\$	55 042	\$	54 478	\$	54 269	\$	52 668	\$
Autres éléments de catégorie 1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2	6 640		6 641		6 636		6 739		6 728	
AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	3	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	4	-		-		-		-		-	
Autres instruments de catégorie 1 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 2 à 4)	5	6 640		6 641		6 636		6 739		6 728	
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements de TLAC	6	12 444		12 439		12 255		10 612		10 572	
Fraction amortie des instruments de catégorie 2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	7	-		-		-		-		-	
Fonds propres de catégorie 2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tiers	8	-		-		-		-		-	
Autres ajustements	9	-		-		-		-		-	
Instruments de catégorie 2 admissibles aux termes du dispositif de la TLAC (somme des lignes 6 à 9)	10	12 444		12 439		12 255		10 612		10 572	
TLAC liée aux fonds propres réglementaires (somme des lignes 1, 5 et 10)	11	74 773		74 122		73 369		71 620		69 968	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires

Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités sur la TLAC	13	17 900		16 540		12 609		6 587		635	
<i>Dont montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements</i>	14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	15	-		-		-		-		-	
Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser un BISM en résolution	16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements (somme des lignes 12, 13, 15 et 16)	17	17 900		16 540		12 609		6 587		635	

Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires : ajustements

TLAC avant déductions (somme des lignes 11 et 17)	18	92 673		90 662		85 978		78 207		70 603	
Déductions des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BISM et BISI à SPE) ¹	19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	20	(16)		(25)		(2)		(1)		-	
Autres ajustements de TLAC	21	-		-		-		-		-	
TLAC disponible après déductions (somme des lignes 18 à 21)	22	92 657		90 637		85 976		78 206		70 603	

Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC

Total des actifs pondérés en fonction des risques ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	23	476 012		455 977		454 881		452 267		439 324	
Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	24	1 577 167		1 525 930		1 501 664		1 467 597		1 434 071	

Ratios TLAC et réserves de fonds propres

Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC) (ligne 22 / ligne 23)	25	19,5	%	19,9	%	18,9	%	17,3	%	16,1	%
Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier) (ligne 22 / ligne 24)	26	5,9		5,9		5,7		5,3		4,9	
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution ²	27	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
Réserve spécifique à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + exigence de capacité accrue d'absorption des pertes, en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques)	28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
<i>Dont la réserve de conservation des fonds propres</i>	29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
<i>Dont la réserve contracyclique spécifique à la banque</i>	30	-		-		-		-		-	
<i>Dont la réserve applicable aux BISI/BISM</i>	31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

¹ Points d'entrée multiples (MPE), point d'entrée unique (SPE).

² Ne s'applique qu'à compter du premier trimestre de 2022.

N° de ligne	2020		2019							
	T1		T4	T3	T2	T1				
1	55 689	\$	55 042	\$	54 478	\$	54 269	\$	52 668	\$
2	6 640		6 641		6 636		6 739		6 728	
3	-		-		-		-		-	
4	-		-		-		-		-	
5	6 640		6 641		6 636		6 739		6 728	
6	12 444		12 439		12 255		10 612		10 572	
7	-		-		-		-		-	
8	-		-		-		-		-	
9	-		-		-		-		-	
10	12 444		12 439		12 255		10 612		10 572	
11	74 773		74 122		73 369		71 620		69 968	
12	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
13	17 900		16 540		12 609		6 587		635	
14	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
15	-		-		-		-		-	
16	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
17	17 900		16 540		12 609		6 587		635	
18	92 673		90 662		85 978		78 207		70 603	
19	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
20	(16)		(25)		(2)		(1)		-	
21	-		-		-		-		-	
22	92 657		90 637		85 976		78 206		70 603	
23	476 012		455 977		454 881		452 267		439 324	
24	1 577 167		1 525 930		1 501 664		1 467 597		1 434 071	
25	19,5	%	19,9	%	18,9	%	17,3	%	16,1	%
26	5,9		5,9		5,7		5,3		4,9	
27	s. o.		s. o.		s. o.		s. o.		s. o.	
28	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%	3,5	%
29	2,5		2,5		2,5		2,5		2,5	
30	-		-		-		-		-	
31	1,0		1,0		1,0		1,0		1,0	

Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (TLAC3)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2020 T1						2019 T4						
	Rang de créancier						Rang de créancier						
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	
Description du rang du créancier (texte libre)	1												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2	21 773	5 800	10 932	17 885	–	66 390	21 713	5 800	10 923	16 500	–	54 936
Sous-groupe de la ligne 2 correspondant aux passifs exclus	3	184	7	86	105	–	382	63	6	22	73	–	164
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	4	21 589	5 793	10 846	17 780	–	66 008	21 650	5 794	10 901	16 427	–	54 772
Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	5	21 589	5 793	10 846	17 780	–	66 008	21 650	5 794	10 901	16 427	–	54 772
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	6	–	–	–	2 896	–	2 896	–	–	–	2 759	–	2 759
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	7	–	–	–	14 661	–	14 661	–	–	–	11 690	–	11 690
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	8	–	–	5 886	140	–	6 026	–	–	5 937	1 895	–	7 832
Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	9	–	–	4 960	83	–	5 043	–	–	4 964	83	–	5 047
Sous-groupe de la ligne 5 correspondant aux titres perpétuels	10	21 589	5 793	–	–	–	27 382	21 650	5 794	–	–	–	27 444

N° de ligne	2019 T3						2019 T2						
	Rang de créancier						Rang de créancier						
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	
Description du rang du créancier (texte libre)	11												
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	12	21 722	5 800	10 926	12 566	–	51 014	21 718	5 350	9 207	6 598	–	42 873
Sous-groupe de la ligne 12 correspondant aux passifs exclus	13	67	4	128	25	–	224	80	6	23	1	–	110
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 12 moins ligne 13)	14	21 655	5 796	10 798	12 541	–	50 790	21 638	5 344	9 184	6 597	–	42 763
Sous-groupe de la ligne 14 potentiellement admissible en tant que TLAC	15	21 655	5 796	10 798	12 541	–	50 790	21 638	5 344	9 184	6 597	–	42 763
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	16	–	–	–	930	–	930	–	–	–	199	–	199
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	17	–	–	–	9 665	–	9 665	–	–	–	6 339	–	6 339
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	18	–	–	5 890	1 863	–	7 753	–	–	4 428	59	–	4 487
Sous-groupe de la ligne 15 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	19	–	–	4 908	83	–	4 991	–	–	4 756	–	–	4 756
Sous-groupe de la ligne 15 correspondant aux titres perpétuels	20	21 655	5 796	–	–	–	27 451	21 638	5 344	–	–	–	26 982

N° de ligne	2019 T1						
	Rang de créancier						
	1	2	3	4	5	Somme des colonnes 1 à 5	
	(rang le plus bas)			(rang le plus élevé)			
	Actions ordinaires	Actions privilégiées et notes associées aux éléments de catégorie 1	Dettes subordonnées	Titres de créance assujettis à la recapitalisation interne ¹	Autres passifs ²	Somme	
Description du rang du créancier (texte libre)	21						
Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	22	21 661	5 350	9 168	632	–	36 811
Sous-groupe de la ligne 22 correspondant aux passifs exclus	23	153	3	2	–	–	158
Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 22 moins ligne 23)	24	21 508	5 347	9 166	632	–	36 653
Sous-groupe de la ligne 24 potentiellement admissible en tant que TLAC	25	21 508	5 347	9 166	632	–	36 653
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 1 an mais inférieure à 2 ans	26	–	–	–	112	–	112
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 2 ans mais inférieure à 5 ans	27	–	–	–	494	–	494
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 5 ans mais inférieure à 10 ans	28	–	–	4 448	26	–	4 474
Sous-groupe de la ligne 25 dont l'échéance résiduelle est supérieure ou égale à 10 ans, hors titres perpétuels	29	–	–	4 718	–	–	4 718
Sous-groupe de la ligne 25 correspondant aux titres perpétuels	30	21 508	5 347	–	–	–	26 855

¹ Conformément au régime de recapitalisation interne des banques canadiennes, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. Selon le régime de recapitalisation interne, les titres de créance assujettis à la recapitalisation interne, lesquels sont d'ordinaire de rang égal avec les autres passifs en liquidation, sont assujettis à une conversion au titre des pouvoirs de résolution, tandis que les autres passifs ne sont pas assujettis à une telle conversion.

² Conformément aux exigences du BSIF, cette colonne n'a pas besoin d'être remplie à l'heure actuelle.

Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (AP1)

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	Actifs pondérés en fonction des risques ¹					Exigences de fonds propres minimums ²					Modèle du BSFI
			2020 T1	2019 T4	2019 T3	2019 T2	2019 T1	2020 T1	2019 T4	2019 T3	2019 T2	2019 T1	
Risque de crédit, compte non tenu du risque de crédit de contrepartie (RCC)	1	356 669	\$ 344 914	\$ 344 213	\$ 342 045	\$ 328 625	28 534	\$ 27 593	\$ 27 537	\$ 27 364	\$ 26 290	1	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i> ³	2	169 464	163 250	163 881	163 721	162 318	13 557	13 060	13 110	13 098	12 985	2	
<i>Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI)</i>	3	187 205	181 664	180 332	178 324	166 307	14 977	14 533	14 427	14 266	13 305	3	
Risque de crédit de contrepartie	4	18 631	14 510	15 193	14 655	14 388	1 490	1 161	1 215	1 172	1 151	4	
<i>Dont l'approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)</i>	5	8 691	7 079	7 290	7 358	6 974	695	566	583	588	558	5	
<i>Dont la méthode d'exposition courante</i>	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	s. o.	
<i>Dont la méthode des modèles internes (MMI)</i>	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	6	
<i>Dont les autres RCC</i> ⁴	8	9 940	7 431	7 903	7 297	7 414	795	595	632	584	593	s. o.	
Positions en actions détenues dans le portefeuille bancaire selon l'approche des marchés	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	10	348	350	398	331	299	28	28	32	26	24	8	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	11	51	51	49	48	46	4	4	4	4	4	9	
Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	12	598	506	538	375	298	48	40	43	30	24	10	
Risque de règlement	13	31	20	9	55	27	2	2	1	4	2	11	
Expositions de titrisation du portefeuille bancaire	14	13 555	11 533	11 392	11 455	10 946	1 084	923	911	917	876	12	
<i>Dont celles faisant l'objet de droit acquis</i>	15	–	(1 544)	(1 544)	(1 544)	(1 544)	–	(123)	(123)	(123)	(123)	12a	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)</i>	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	13	
<i>Dont l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (EI)</i>	17	13 514	13 025	12 936	12 999	12 490	1 081	1 042	1 034	1 040	999	14	
<i>Dont l'approche standard de la titrisation (SEC-SA)</i>	18	41	52	–	–	–	3	4	–	–	–	15	
Risque de marché	19	12 765	12 200	12 072	13 028	15 735	1 021	976	966	1 042	1 259	16	
<i>Dont l'approche standard (AS)</i>	20	1 226	1 013	647	574	483	98	81	52	46	39	17	
<i>Dont les approches des modèles internes (AMI)</i>	21	11 539	11 187	11 425	12 454	15 252	923	895	914	996	1 220	18	
Risque opérationnel ⁵	22	56 242	55 606	54 857	53 959	53 006	4 499	4 448	4 389	4 317	4 240	19	
<i>Dont l'approche indicateur de base</i>	23	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20	
<i>Dont l'approche standard</i>	24	56 242	–	–	–	–	4 499	–	–	–	–	21	
<i>Dont l'approche de mesure avancée</i>	25	–	55 606	54 857	53 959	53 006	–	4 448	4 389	4 317	4 240	22	
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	26	17 122	16 287	16 160	16 316	15 954	1 370	1 303	1 293	1 305	1 276	23	
Ajustement du plancher	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	24	
Total (somme des lignes 1, 4, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 22, 26 et 27)	28	476 012	\$ 455 977	\$ 454 881	\$ 452 267	\$ 439 324	38 080	\$ 36 478	\$ 36 391	\$ 36 181	\$ 35 146	25	

¹ Le cas échéant, les actifs pondérés en fonction des risques tiennent compte d'un facteur scalaire de 6 %.

² Les exigences de fonds propres minimums correspondent à 8 % du total des actifs pondérés en fonction des risques.

³ Tient compte d'autres actifs et de titres de capitaux propres assujettis à la pondération en fonction des risques prescrite par la réglementation.

⁴ Tient compte des contreparties centrales admissibles (CC admissibles), du RVC et des transactions assimilables aux prises en pension.

⁵ Pour l'exercice 2020, le BSIF exige que les actifs pondérés en fonction des risques soient calculés selon l'approche standard actuelle (AS).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de crédit

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2020 T1				2019 T4			
			Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		1	373 661	\$ 181 664	\$ 14 510	\$ 8 703	372 759	\$ 180 332	\$ 15 193	\$ 9 039
Montant des actifs ⁴		2	7 000	4 344	3 148	994	1 591	1 889	(780)	(401)
Qualité des actifs ⁵		3	842	842	50	30	(171)	(171)	83	54
Mise à jour des modèles ⁶		4	(352)	144	–	–	(284)	(284)	–	–
Méthode et politique ⁷		5	5 977	–	894	740	–	–	–	–
Acquisitions et cessions		6	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations des taux de change ⁸		7	1 152	211	29	10	(460)	(102)	14	11
Autres ⁹		8	94	–	–	–	226	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période		9	388 374	\$ 187 205	\$ 18 631	\$ 10 477	373 661	\$ 181 664	\$ 14 510	\$ 8 703
			2019 T3				2019 T2			
			Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI	Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		10	370 625	\$ 178 324	\$ 14 655	\$ 9 217	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612
Montant des actifs ⁴		11	7 501	3 709	989	96	5 226	3 098	76	600
Qualité des actifs ⁵		12	(503)	(503)	(199)	(128)	1 958	1 957	36	24
Mise à jour des modèles ⁶		13	(123)	(123)	–	–	2 162	6 114	–	–
Méthode et politique ⁷		14	–	–	–	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions		15	–	–	–	–	–	–	–	–
Variations des taux de change ⁸		16	(3 693)	(1 075)	(252)	(146)	4 637	848	155	(19)
Autres ⁹		17	(1 048)	–	–	–	447	–	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période		18	372 759	\$ 180 332	\$ 15 193	\$ 9 039	370 625	\$ 178 324	\$ 14 655	\$ 9 217
			2019 T1							
			Risque de crédit non lié à une contrepartie ¹	Dont l'approche fondée sur les notations internes (NI) ²	Risque de crédit de contrepartie ³	Dont l'approche fondée sur les NI				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période		19	355 777	\$ 165 204	\$ 14 267	\$ 6 878				
Montant des actifs ⁴		20	(307)	1 121	(662)	(228)				
Qualité des actifs ⁵		21	(299)	(299)	(27)	(18)				
Mise à jour des modèles ⁶		22	368	368	–	–				
Méthode et politique ⁷		23	–	–	767	2 000				
Acquisitions et cessions		24	288	3	–	–				
Variations des taux de change ⁸		25	(417)	(90)	43	(20)				
Autres ⁹		26	785	–	–	–				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période		27	356 195	\$ 166 307	\$ 14 388	\$ 8 612				

¹ Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux particuliers et aux petites entreprises clientes des services de détail, aux entreprises clientes des services de gros et commerciaux et aux banques et aux gouvernements. Il comprend aussi les titres de dette, les titres de capitaux propres et les autres actifs, y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables.

² Reflète les exigences du troisième pilier applicables aux états des flux d'actifs pondérés des risques pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI (RC8), qui ne tient compte ni des titrisations ni des titres de capitaux propres.

³ Le RCC comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC.

⁴ La catégorie Montant des actifs comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2020, l'augmentation est attribuable à la croissance des différents portefeuilles des secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis.

⁵ La catégorie Qualité des actifs concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, en ce qui a trait par exemple aux comportements des clients ou aux facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

⁶ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

⁷ Les incidences de la catégorie Méthode et politique reflètent les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements et, pour le premier trimestre de 2020, ont augmenté par suite de la mise en œuvre d'IFRS 16, *Contrats de location*, du calcul des risques de fausse orientation spécifique et de l'élimination de l'avantage au titre de droits acquis dans le cadre de titrisation.

⁸ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

⁹ La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque de marché

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2020		2019							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	12 200	\$	12 072	\$	13 028	\$	15 735	\$	13 213	\$
Variation dans les niveaux de risque ¹	2	632		128		94		(2 197)		2 522	
Mises à jour des modèles ²	3	(67)		–		(1 050)		(510)		–	
Méthode et politique ³	4	–		–		–		–		–	
Acquisitions et cessions	5	–		–		–		–		–	
Variations des taux de change et autres ⁴	6	négl. ⁵		négl.		négl.		négl.		négl.	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	7	12 765	\$	12 200	\$	12 072	\$	13 028	\$	15 735	\$

¹ La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Une augmentation du risque de taux d'intérêt a contribué à l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques.

² La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

³ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

⁴ La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

⁵ Négligeable.

États de rapprochement des actifs pondérés en fonction des risques – Risque opérationnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2020		2019							
		T1		T4	T3	T2	T1				
Information à fournir pour le risque opérationnel – Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé											
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	1	55 606	\$	54 857	\$	53 959	\$	53 006	\$	52 375	\$
Revenus générés ¹	2	636		–		–		–		–	
Variation dans les niveaux de risque ²	3	–		804		1 315		412		2 417	
Mises à jour des modèles ³	4	–		–		–		–		(1 739)	
Méthode et politique ⁴	5	–		–		–		–		–	
Acquisitions et cessions	6	–		–		–		–		–	
Variations des taux de change et autres ⁵	7	–		(55)		(417)		541		(47)	
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	8	56 242	\$	55 606	\$	54 857	\$	53 959	\$	53 006	\$

¹ La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation des produits bruts. Après la publication par le BSIF des lignes directrices réglementaires, qui entrent en vigueur au premier trimestre de 2020, la Banque a commencé à présenter les fonds propres au titre du risque opérationnel selon l'AS, qui remplace l'approche de mesure avancée (AMA), jusqu'à ce que l'approche standard révisée de Bâle III soit mise en œuvre au Canada au premier trimestre de 2022.

² La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète principalement les changements dans les risques attribuables à des pertes opérationnelles subies, à l'environnement opérationnel, à des facteurs de contrôle interne et à une analyse des scénarios.

³ La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le premier trimestre de 2019, les entités qui auparavant présentaient l'information selon l'AS ont migré vers l'AMA. Depuis le premier trimestre de 2020, la Banque a remplacé l'AMA par l'approche standard actuelle, comme il est indiqué à la note 1.

⁴ La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs découlant de changements à la politique réglementaire.

⁵ La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (L11)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de
ligne

2020
T1

	N° de ligne	Valeurs comptables		Valeurs comptables des éléments ¹				
		Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	qui entrent dans le périmètre de consolidation réglementaire ²	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie	Soumis au cadre de titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif								
Trésorerie et montants à recevoir de banques	1	5 073	\$ 5 073	\$ 5 246	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (173)
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2	34 057	33 854	33 066	-	-	786	2
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	3	162 475	162 475	517	-	-	159 096	2 862
Actifs financiers détenus à des fins autres que de transaction à la juste valeur par le biais du résultat net	4	7 172	6 602	1 196	-	5 761	-	(355)
Dérivés	5	45 604	45 604	-	45 604	-	43 139	-
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	6	3 614	1 111	1 111	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7	107 872	105 796	91 218	-	14 433	-	145
Titres de créance au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances	8	134 854	134 643	87 980	-	46 506	-	157
Valeurs mobilières prises en pension	9	165 795	165 795	-	165 795	-	6 582	-
Prêts hypothécaires résidentiels	10	238 560	238 560	238 527	-	-	-	33
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	11	180 503	180 503	180 372	-	-	-	131
Cartes de crédit	12	37 169	37 169	32 187	-	-	-	4 982
Entreprises et gouvernements	13	241 617	241 617	230 907	-	10 953	-	(243)
Provision pour pertes sur créances	14	(4 683)	(4 683)	(150)	-	-	-	(4 533)
Engagements de clients au titre d'acceptations	15	14 155	14 155	14 155	-	-	-	-
Participation dans TD Ameritrade	16	9 456	9 456	-	-	-	-	9 456
Goodwill	17	17 047	17 047	-	-	-	-	17 047
Autres immobilisations incorporelles	18	2 422	2 422	-	-	-	-	2 422
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	19	9 624	9 536	9 536	-	-	-	-
Actifs d'impôt différé	20	1 803	1 711	1 780	-	-	-	(69)
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21	26 338	26 338	770	-	-	-	25 568
Autres actifs	22	16 902	14 864	5 912	8 645	307	-	-
Total de l'actif	23	1 457 429	\$ 1 449 648	\$ 934 330	\$ 220 044	\$ 77 960	\$ 209 603	\$ 57 432
Passif								
Dépôts détenus à des fins de transaction	24	27 344	\$ 27 344	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 10 551	\$ 16 793
Dérivés	25	45 535	45 535	-	45 535	-	41 492	-
Passifs de titrisation à la juste valeur	26	13 082	13 082	-	-	-	13 082	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	27	112 040	112 040	-	-	-	12	112 028
Dépôts	28	908 417	908 417	-	-	-	-	908 417
Acceptations	29	14 155	14 155	-	-	-	-	14 155
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	30	37 488	37 488	-	-	-	35 316	2 172
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	31	126 296	126 296	-	126 296	-	3 043	-
Passifs de titrisation au coût amorti	32	14 090	14 090	-	-	-	-	14 090
Montants à payer aux courtiers et aux clients	33	28 162	28 162	-	-	-	-	28 162
Passifs liés aux assurances	34	6 977	21	-	-	-	-	21
Autres passifs	35	24 330	23 505	-	-	-	-	23 505
Billets et débiteurs subordonnés	36	10 711	10 711	-	-	-	-	10 711
Total du passif	37	1 368 627	\$ 1 360 846	\$ -	\$ 171 831	\$ -	\$ 103 496	\$ 1 130 054

¹ Certains éléments peuvent être inclus dans plus d'une colonne s'ils sont exposés à la fois au risque de crédit et au risque de marché.

² Exclut les actifs et passifs des filiales d'assurances.

Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions dans les états financiers (L12)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

		2020					
		T1					
		Éléments soumis au					
		Total	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de crédit de contrepartie ¹	Cadre de titrisation	Cadre du risque de marché	
Valeur comptable de l'actif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	1	1 441 937	\$ 934 330	\$ 220 044	\$ 77 960	\$ 209 603	\$
Valeur comptable du passif qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	2	275 327	–	171 831	–	103 496	
Montant net total qui entre dans le périmètre de consolidation réglementaire	3	1 166 610	934 330	48 213	77 960	106 107	
Éléments hors-bilan	4	303 008	282 468	–	20 540	–	
Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2	5	58 862	–	58 862	–	–	
Ajustement au titre des dérivés et de l'exposition potentielle future (EPF)	6	57 975	–	57 975	–	–	
Majoration des transactions assimilables aux prises en pension	7	252 591	–	252 591	–	–	
Valeur réglementaire des expositions	8	1 839 046	\$ 1 216 798	\$ 417 641	\$ 98 500	\$ 106 107	\$

¹ Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les pertes en cas de défaillance (PCD), et non dans les expositions en cas de défaillance (ECD).

Qualité de crédit des actifs (RC1)^{1,2}

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne		2020 T1										
		Valeur comptable brute des :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁵	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁵						
Prêts	1	3 207	\$ 695 018	\$ (4 673)	\$ (151)	\$ (1 186)					\$ 693 552	
Titres de créance	2	-	174 775	(1)	-	(1)					174 774	
Expositions hors bilan	3	297	511 621	(613)	(12)	(166)					511 305	
Total	4	3 504	\$ 1 381 414	\$ (5 287)	\$ (163)	\$ (1 353)					\$ 1 379 631	
		2019 T4										
		Valeur comptable brute des :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'AS :				Dont les provisions comptables pour pertes de crédit attendues sur les expositions selon l'approche NI		Valeurs nettes
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Réparties dans la catégorie réglementaire particulière ⁵	Réparties dans la catégorie réglementaire générale ⁵						
Prêts	5	3 032	\$ 686 536	\$ (4 435)	\$ (128)	\$ (1 168)					\$ 685 133	
Titres de créance	6	-	174 512	(1)	-	(1)					174 511	
Expositions hors bilan	7	108	499 783	(585)	(7)	(144)					499 306	
Total	8	3 140	\$ 1 360 831	\$ (5 021)	\$ (135)	\$ (1 313)					\$ 1 358 950	
		2019 T3					2019 T2					
		Valeur comptable brute des :				Valeur comptable brute des :						
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes	Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes			
Prêts	9	2 945	\$ 679 068	\$ (3 755)	\$ 678 258	\$ 3 296	\$ 668 876	\$ (3 762)	\$ 668 410			
Titres de créance	10	-	168 389	(1)	168 388	-	168 920	(1)	168 919			
Expositions hors bilan	11	101	492 987	(1 085)	492 003	-	491 731	(1 105)	490 626			
Total	12	3 046	\$ 1 340 444	\$ (4 841)	\$ 1 338 649	\$ 3 296	\$ 1 329 527	\$ (4 868)	\$ 1 327 955			
		2019 T1										
		Valeur comptable brute des :										
		Expositions en défaut ³	Expositions non défaillantes	Provisions/dépréciations ⁴	Valeurs nettes							
Prêts	13	3 534	\$ 654 217	\$ (3 713)	\$ 654 038							
Titres de créance	14	-	166 316	(1)	166 315							
Expositions hors bilan	15	-	480 440	(1 069)	479 371							
Total	16	3 534	\$ 1 300 973	\$ (4 783)	\$ 1 299 724							

¹ Exclut les filiales d'assurance, les expositions de titrisation, les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les prêts dépréciés acquis.

² Au 31 janvier 2020, les expositions restructurées s'établissaient à 1 070 millions de dollars (1 068 millions de dollars au 31 octobre 2019; 1 106 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 129 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 091 millions de dollars au 31 janvier 2019), dont 532 millions de dollars (545 millions de dollars au 31 octobre 2019; 582 millions de dollars au 31 juillet 2019; 619 millions de dollars au 30 avril 2019; 868 millions de dollars au 31 janvier 2019) représentant des expositions à des actifs considérés comme dépréciés.

³ Comprennent le total des expositions liées à des actifs dépréciés, dont une tranche de 1 864 millions de dollars au 31 janvier 2020 (1 535 millions de dollars au 31 octobre 2019; 1 704 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 978 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 656 millions de dollars au 31 janvier 2019) est classée dans la catégorie des actifs en défaut et une tranche de 1 343 millions de dollars au 31 janvier 2020 (1 497 millions de dollars au 31 octobre 2019; 1 241 millions de dollars au 31 juillet 2019; 1 318 millions de dollars au 30 avril 2019; 1 878 millions de dollars au 31 janvier 2019) est classée dans les catégories d'actifs surveillés ou à risque élevé.

⁴ Comprennent les provisions à l'étape 1, à l'étape 2 et à l'étape 3.

⁵ La catégorie réglementaire particulière correspond aux provisions pour pertes de crédit attendues à l'étape 3. La catégorie réglementaire générale correspond aux provisions pour pertes de crédits attendues à l'étape 1 et à l'étape 2.

Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (RC3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1					2019 T4				
N° de ligne		Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³	Expositions non garanties – valeur comptable	Expositions garanties	Expositions garanties par des sûretés ²	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit ³
1	Prêts	254 362	\$ 443 863	\$ 331 722	\$ 112 141	\$ –	248 372	\$ 441 196	\$ 326 571	\$ 114 625	\$ –
2	Titres de créance	172 944	1 831	–	29	1 802	172 729	1 783	35	35	1 713
3	Total	427 306	\$ 445 694	\$ 331 722	\$ 112 170	\$ 1 802	421 101	\$ 442 979	\$ 326 606	\$ 114 660	\$ 1 713
4	<i>Dont expositions en défaut</i>	1 607	1 600	1 352	248	–	1 455	1 577	1 320	257	–
		2019 T3					2019 T2				
5	Prêts	248 287	\$ 433 726	\$ 317 273	\$ 116 453	\$ –	245 427	\$ 426 745	\$ 308 182	\$ 118 563	\$ –
6	Titres de créance	166 734	1 655	–	49	1 606	167 173	1 747	–	65	1 682
7	Total	415 021	\$ 435 381	\$ 317 273	\$ 116 502	\$ 1 606	412 600	\$ 428 492	\$ 308 182	\$ 118 628	\$ 1 682
8	<i>Dont expositions en défaut</i>	1 420	1 525	1 274	251	–	1 755	1 541	1 292	249	–
		2019 T1									
9	Prêts	235 941	\$ 421 810	\$ 301 249	\$ 120 561	\$ –					
10	Titres de créance	164 431	1 885	–	76	1 809					
11	Total	400 372	\$ 423 695	\$ 301 249	\$ 120 637	\$ 1 809					
12	<i>Dont expositions en défaut</i>	2 007	1 527	1 286	241	–					

¹ Tient compte des sûretés, des garanties financières et des dérivés de crédit seulement lorsqu'ils donnent lieu à une réduction des exigences de fonds propres.

² Pour les expositions de détail, reflètent la valeur des sûretés au moment de l'octroi des prêts. Pour les expositions autres que de détail, reflètent uniquement la valeur des actifs financiers affectés en garantie.

³ Au 31 janvier 2020, l'effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'ARC sur les actifs pondérés en fonction des risques (RC7) correspond à une diminution de 1,5 milliard de dollars (une diminution de 1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2019; une diminution de 1,5 milliard de dollars au 31 juillet 2019; une diminution de 1,4 milliard de dollars au 30 avril 2019; une diminution de 1,3 milliard de dollars au 31 janvier 2019).

Expositions brutes au risque de crédit¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1						2019 T4					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	340 808	\$ 54 009	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 394 817	\$ 337 924	\$ 53 296	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 391 220
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	36 839	98 292	–	–	–	135 131	36 383	95 480	–	–	–	131 863
3	Autres expositions aux produits de détail	86 250	7 279	–	–	37	93 566	85 460	7 176	–	–	37	92 673
4	Total	463 897	159 580	–	–	37	623 514	459 767	155 952	–	–	37	615 756
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	220 829	89 982	227 549	22 807	17 832	578 999	216 546	87 484	195 536	19 766	17 047	536 379
6	Emprunteurs souverains	194 812	1 565	37 275	12 831	1 570	248 053	188 072	1 452	40 953	12 648	1 591	244 716
7	Banques	25 667	5 690	77 353	17 891	4 721	131 322	24 298	5 422	87 022	15 131	4 710	136 583
8	Total	441 308	97 237	342 177	53 529	24 123	958 374	428 916	94 358	323 511	47 545	23 348	917 678
9	Total	905 205	\$ 256 817	\$ 342 177	\$ 53 529	\$ 24 160	\$ 1 581 888	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	502 420	\$ 145 833	\$ 128 751	\$ 18 650	\$ 8 709	\$ 804 363	496 371	\$ 143 532	\$ 128 239	\$ 14 395	\$ 8 740	\$ 791 277
11	États-Unis	347 916	106 431	122 358	13 870	13 980	604 555	332 812	102 286	101 348	14 533	13 492	564 471
Autres pays													
12	Europe	37 791	3 757	70 492	15 966	891	128 897	37 926	3 772	72 219	13 964	606	128 487
13	Autres	17 078	796	20 576	5 043	580	44 073	21 574	720	21 705	4 653	547	49 199
14	Total	54 869	4 553	91 068	21 009	1 471	172 970	59 500	4 492	93 924	18 617	1 153	177 686
15	Total	905 205	\$ 256 817	\$ 342 177	\$ 53 529	\$ 24 160	\$ 1 581 888	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	284 324	\$ 179 215	\$ 341 877	\$ 34 025	\$ 10 259	\$ 849 700	286 615	\$ 174 570	\$ 323 457	\$ 25 755	\$ 9 543	\$ 819 940
17	De 1 an à 5 ans	416 104	74 649	300	11 887	12 874	515 814	401 333	72 519	54	11 987	12 946	498 839
18	Plus de 5 ans	204 777	2 953	–	7 617	1 027	216 374	200 735	3 221	–	9 803	896	214 655
19	Total	905 205	\$ 256 817	\$ 342 177	\$ 53 529	\$ 24 160	\$ 1 581 888	888 683	\$ 250 310	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 385	\$ 1 533 434
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	27 872	\$ 2 702	\$ 1	\$ 336	\$ 1 586	\$ 32 497	26 681	\$ 2 400	\$ 1	\$ 305	\$ 1 428	\$ 30 815
21	Non résidentiel	41 878	6 108	11	1 412	462	49 871	40 853	6 261	9	1 394	540	49 057
22	Total des prêts immobiliers	69 750	8 810	12	1 748	2 048	82 368	67 534	8 661	10	1 699	1 968	79 872
23	Agriculture	8 024	269	6	48	29	8 376	7 601	368	4	37	21	8 031
24	Automobile	11 775	6 366	4	921	91	19 157	11 510	6 189	16	798	98	18 611
25	Services financiers	36 413	14 977	301 700	28 557	2 491	384 138	35 117	14 120	279 088	24 075	1 889	354 289
26	Alimentation, boissons et tabac	6 068	3 725	–	955	517	11 265	5 993	3 324	–	866	515	10 698
27	Foresterie	1 434	771	–	27	59	2 291	1 334	795	–	25	56	2 210
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	209 103	5 345	37 443	13 651	5 710	271 252	202 292	4 926	41 118	13 460	5 891	267 687
29	Services de santé et services sociaux	18 406	2 169	131	257	2 073	23 036	19 051	2 088	144	255	2 061	23 599
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 580	1 829	1	44	982	7 436	4 611	1 749	47	40	990	7 437
31	Métaux et mines	4 141	3 438	280	488	851	9 198	4 074	3 289	192	426	842	8 823
32	Pipelines, pétrole et gaz	9 504	12 340	56	1 479	1 529	24 908	9 370	11 954	356	1 365	1 423	24 468
33	Énergie et services publics	5 466	8 033	–	639	3 869	18 007	5 126	8 017	1	671	3 877	17 692
34	Services professionnels et autres	15 315	7 003	135	383	810	23 646	14 997	6 572	790	370	886	23 615
35	Commerce de détail	7 639	2 983	189	174	218	11 203	7 376	2 906	157	138	215	10 792
36	Fabrication – divers et vente de gros	10 656	8 109	117	420	448	19 750	10 782	8 269	9	413	409	19 882
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	5 294	6 049	351	807	407	12 908	5 404	6 220	1	851	402	12 878
38	Transports	11 871	2 308	3	898	1 547	16 627	12 089	2 265	3	805	1 348	16 510
39	Autres	5 869	2 713	1 749	2 033	444	12 808	4 655	2 646	1 575	1 251	457	10 584
40	Total	441 308	\$ 97 237	\$ 342 177	\$ 53 529	\$ 24 123	\$ 958 374	428 916	\$ 94 358	\$ 323 511	\$ 47 545	\$ 23 348	\$ 917 678

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019 T3						2019 T2					
N° de ligne		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total
Par catégorie de contreparties													
Expositions aux produits de détail													
1	Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	332 529	\$ 52 908	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 385 437	\$ 326 839	\$ 53 074	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 379 913
2	Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	36 562	94 734	–	–	–	131 296	36 060	94 279	–	–	–	130 339
3	Autres expositions aux produits de détail	84 657	7 003	–	–	36	91 696	82 351	8 991	–	–	41	89 283
4	Total	453 748	154 645	–	–	36	608 429	445 250	154 244	–	–	41	599 535
Expositions aux produits autres que de détail													
5	Entreprises	216 474	85 178	186 707	19 383	16 903	524 645	214 622	84 558	181 736	18 638	16 157	515 711
6	Emprunteurs souverains	189 659	1 460	30 735	13 072	1 797	236 723	186 351	1 304	35 073	14 837	2 760	240 325
7	Banques	23 234	5 052	93 398	17 215	4 681	143 580	24 830	5 108	80 509	16 093	4 606	131 146
8	Total	429 367	91 690	310 840	49 670	23 381	904 948	425 803	90 970	297 318	49 568	23 523	887 182
9	Total	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Par pays où le risque est assumé													
10	Canada	489 421	\$ 142 642	\$ 122 899	\$ 13 831	\$ 8 613	\$ 777 406	\$ 481 966	\$ 141 505	\$ 117 722	\$ 14 499	\$ 9 312	\$ 765 004
11	États-Unis	337 621	99 913	100 872	14 378	13 578	566 362	330 155	100 028	99 442	14 429	13 285	557 339
Autres pays													
12	Europe	36 757	2 901	71 258	16 827	671	128 414	38 742	2 835	67 230	15 053	738	124 598
13	Autres	19 316	879	15 811	4 634	555	41 195	20 190	846	12 924	5 587	229	39 776
14	Total	56 073	3 780	87 069	21 461	1 226	169 609	58 932	3 681	80 154	20 640	967	164 374
15	Total	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Par durée résiduelle des contrats													
16	Moins de 1 an	290 293	\$ 170 703	\$ 310 788	\$ 26 977	\$ 10 172	\$ 808 933	\$ 285 882	\$ 171 894	\$ 297 318	\$ 25 959	\$ 10 723	\$ 791 776
17	De 1 an à 5 ans	400 154	73 002	52	12 484	12 296	497 988	398 311	70 954	–	13 445	11 819	494 529
18	Plus de 5 ans	192 668	2 630	–	10 209	949	206 456	186 860	2 366	–	10 164	1 022	200 412
19	Total	883 115	\$ 246 335	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 417	\$ 1 513 377	\$ 871 053	\$ 245 214	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 564	\$ 1 486 717
Expositions aux produits autres que de détail par industrie													
Immobilier													
20	Résidentiel	26 040	\$ 2 477	\$ 1	\$ 236	\$ 1 421	\$ 30 175	\$ 25 597	\$ 2 192	\$ 1	\$ 142	\$ 1 443	\$ 29 375
21	Non résidentiel	40 630	6 050	10	1 136	474	48 300	39 599	5 655	10	748	414	46 426
22	Total des prêts immobiliers	66 670	8 527	11	1 372	1 895	78 475	65 196	7 847	11	890	1 857	75 801
23	Agriculture	7 514	360	5	35	22	7 936	7 426	335	5	36	21	7 823
24	Automobile	12 360	5 834	14	789	93	19 090	12 894	5 628	41	896	95	19 554
25	Services financiers	34 366	14 116	276 043	27 190	1 821	353 536	34 635	14 118	258 393	25 513	1 672	334 331
26	Alimentation, boissons et tabac	6 165	3 330	–	494	491	10 480	6 051	3 505	–	405	498	10 459
27	Foresterie	1 336	756	–	26	59	2 177	1 547	640	–	36	51	2 274
28	Gouvernements, entités du secteur public et éducation	203 915	4 638	31 382	13 786	6 239	259 960	200 179	4 466	35 493	15 595	7 016	262 749
29	Services de santé et services sociaux	18 542	2 982	150	234	2 998	24 906	18 616	2 976	145	192	2 970	24 899
30	Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	4 627	1 695	79	38	997	7 436	4 501	1 654	85	28	339	6 607
31	Métaux et mines	4 268	3 269	145	396	735	8 813	4 151	3 360	164	320	783	8 778
32	Pipelines, pétrole et gaz	8 568	12 013	1 208	1 339	1 399	24 527	7 816	12 609	674	1 534	1 461	24 094
33	Énergie et services publics	5 480	7 196	9	646	2 967	16 298	5 179	6 983	10	528	2 995	15 695
34	Services professionnels et autres	15 035	5 321	771	367	980	22 474	15 382	5 618	785	304	942	23 031
35	Commerce de détail	6 960	2 986	238	119	211	10 514	7 263	2 907	254	96	221	10 741
36	Fabrication – divers et vente de gros	10 515	7 613	112	424	518	19 182	10 639	7 364	65	500	442	19 010
37	Télécommunications, câblodistribution et médias	5 809	6 246	–	800	407	13 262	6 837	6 484	–	906	563	14 790
38	Transports	12 212	2 123	34	816	1 094	16 279	12 573	2 071	36	728	1 149	16 557
39	Autres	5 025	2 685	639	799	455	9 603	4 918	2 405	1 157	1 061	448	9 989
40	Total	429 367	\$ 91 690	\$ 310 840	\$ 49 670	\$ 23 381	\$ 904 948	\$ 425 803	\$ 90 970	\$ 297 318	\$ 49 568	\$ 23 523	\$ 887 182

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle, mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Expositions brutes au risque de crédit¹ (suite)

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2019						
		T1						
		Montant utilisé	Montant inutilisé ²	Transactions assimilables aux pensions	Dérivés négociés hors Bourse	Divers – hors bilan	Total	
Par catégorie de contreparties								
Expositions aux produits de détail								
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1	323 751	\$ 52 451	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 376 202	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	2	30 408	81 852	–	–	–	112 260	
Autres expositions aux produits de détail	3	85 950	6 795	–	–	38	92 783	
	4	440 109	141 098	–	–	38	581 245	
Expositions aux produits autres que de détail								
Entreprises	5	209 135	81 639	160 675	15 899	16 441	483 789	
Emprunteurs souverains	6	186 752	1 340	31 872	16 127	2 678	238 769	
Banques	7	27 354	5 033	64 434	18 564	4 328	119 713	
	8	423 241	88 012	256 981	50 590	23 447	842 271	
Total	9	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	
Par pays où le risque est assumé								
Canada	10	474 051	\$ 128 932	\$ 99 799	\$ 12 366	\$ 9 683	\$ 724 831	
États-Unis	11	324 966	96 978	81 646	17 386	12 702	533 678	
Autres pays								
Europe	12	42 489	2 354	60 535	15 620	729	121 727	
Autres	13	21 844	846	15 001	5 218	371	43 280	
	14	64 333	3 200	75 536	20 838	1 100	165 007	
Total	15	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	
Par durée résiduelle des contrats								
Moins de 1 an	16	288 469	\$ 158 058	\$ 256 981	\$ 27 207	\$ 9 784	\$ 740 499	
De 1 an à 5 ans	17	395 354	68 743	–	13 240	12 811	490 148	
Plus de 5 ans	18	179 527	2 309	–	10 143	890	192 869	
Total	19	863 350	\$ 229 110	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 485	\$ 1 423 516	
Expositions au risque de crédit autre que de détail								
par industrie								
Immobilier								
Résidentiel	20	25 080	\$ 2 795	\$ 1	\$ 89	\$ 1 426	\$ 29 391	
Non résidentiel	21	38 440	5 321	20	669	417	44 867	
Total des prêts immobiliers	22	63 520	8 116	21	758	1 843	74 258	
Agriculture	23	7 184	399	5	28	20	7 636	
Automobile	24	11 976	5 103	2	965	89	18 135	
Services financiers	25	37 446	13 363	208 454	26 164	1 686	287 113	
Alimentation, boissons et tabac	26	5 659	3 120	–	373	497	9 649	
Foresterie	27	1 363	755	–	25	49	2 192	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	28	200 045	4 288	32 351	16 780	6 386	259 850	
Services de santé et services sociaux	29	18 163	2 165	286	169	2 081	22 864	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	30	4 543	1 416	59	21	395	6 434	
Métaux et mines	31	4 000	3 461	90	427	754	8 732	
Pipelines, pétrole et gaz	32	7 563	11 945	1 140	1 348	2 190	24 186	
Énergie et services publics	33	5 440	7 586	22	501	3 730	17 279	
Services professionnels et autres	34	15 181	5 200	782	291	909	22 363	
Commerce de détail	35	6 764	2 999	307	91	230	10 391	
Fabrication – divers et vente de gros	36	10 152	7 587	27	513	434	18 713	
Télécommunications, câblodistribution et médias	37	6 426	5 898	–	719	560	13 603	
Transports	38	12 460	2 059	52	632	1 151	16 354	
Autres	39	5 356	2 552	13 383	785	443	22 519	
Total	40	423 241	\$ 88 012	\$ 256 981	\$ 50 590	\$ 23 447	\$ 842 271	

¹ Les expositions brutes au risque de crédit sont présentées avant les éléments modérateurs du risque de crédit. Ce tableau ne tient pas compte des expositions de titrisation, des expositions sur actions, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les expositions brutes sur le montant non utilisé correspondent aux ECD, soit le montant qui n'est pas utilisé à l'heure actuelle mais qui serait susceptible de l'être en cas de défaillance sur l'engagement de prêt sous-jacent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (RC4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1		2019 T4											
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC ² et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Entreprises	1	104 184	\$ 60 298	\$ 104 184	\$ 30 701	\$ 124 609	92,38	%	104 187	\$ 59 407	\$ 104 187	\$ 30 136	\$ 123 740	92,12	%
Emprunteurs souverains	2	115 148	486	115 148	243	9 007	7,81		104 282	260	104 282	130	8 245	7,90	
Banques	3	12 141	8 813	12 141	5 851	3 599	20,00		12 143	8 946	12 143	6 020	3 633	20,00	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	2 446	927	2 446	421	1 697	59,19		3 970	940	3 970	410	2 260	51,60	
Autres produits de détail	5	8 100	43 560	8 100	170	5 773	69,81		7 761	43 547	7 761	169	5 592	70,52	
Capitaux propres	6	5 646	3 008	5 646	1 504	5 371	75,12		4 544	2 890	4 544	1 445	4 155	69,38	
Autres actifs ⁵	7	23 211	–	23 211	–	19 408	83,62		19 796	–	19 796	–	15 625	78,93	
Total	8	270 876	\$ 117 092	\$ 270 876	\$ 38 890	\$ 169 464	54,71	%	256 683	\$ 115 990	\$ 256 683	\$ 38 310	\$ 163 250	55,34	%
		2019 T3						2019 T2							
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan				
Entreprises	9	104 957	\$ 60 445	\$ 104 957	\$ 30 207	\$ 124 539	92,14	%	105 530	\$ 60 357	\$ 105 530	\$ 29 880	\$ 124 579	92,00	%
Emprunteurs souverains	10	100 428	290	100 428	145	7 984	7,94		96 952	320	96 952	161	7 506	7,73	
Banques	11	12 185	8 358	12 185	5 715	3 580	20,00		13 040	8 338	13 040	5 675	3 743	20,00	
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	3 669	852	3 669	372	2 047	50,66		3 166	762	3 166	346	1 793	51,05	
Autres produits de détail	13	8 083	43 042	8 083	174	5 904	71,50		7 640	45 562	7 640	177	5 508	70,46	
Capitaux propres	14	4 515	2 753	4 515	1 377	4 051	68,75		4 548	2 811	4 548	1 406	4 078	68,49	
Autres actifs ⁵	15	19 927	–	19 927	–	15 776	79,17		19 395	–	19 395	–	16 514	85,15	
Total	16	253 764	\$ 115 740	\$ 253 764	\$ 37 990	\$ 163 881	56,17	%	250 271	\$ 118 150	\$ 250 271	\$ 37 645	\$ 163 721	56,86	%
		2019 T1													
Classes d'actifs	N° de ligne	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴					Actifs pondérés en fonction des risques ³	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁴		
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan										
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan										
Entreprises	17	102 499	\$ 59 982	\$ 102 499	\$ 29 777	\$ 121 597	91,93	%							
Emprunteurs souverains	18	90 941	352	90 941	176	7 284	7,99								
Banques	19	13 545	8 361	13 545	5 699	3 849	20,00								
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	2 920	768	2 920	354	1 671	51,04								
Autres produits de détail	21	12 728	58 268	12 728	165	9 385	72,79								
Capitaux propres	22	1 799	1 491	1 799	745	512	20,13								
Autres actifs ⁵	23	23 734	–	23 734	–	18 020	75,92								
Total	24	248 166	\$ 129 222	\$ 248 166	\$ 36 916	\$ 162 318	56,94	%							

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Facteurs de conversion en équivalent-crédit.

³ Actifs pondérés en fonction des risques calculés en fonction des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁴ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage des expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

⁵ Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seuil.

Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (RC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1								2019 T4							
Classes d'actifs	N° de ligne	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)	Pondération des risques							Exposition totale au risque de crédit (après prise en compte des FCEC et des techniques ARC)
		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres		0 %	20 %	35 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Entreprises	1	8 476	\$ 2 393	\$ -	\$ -	\$ 123 787	\$ 229	\$ -	\$ 134 885	8 748	\$ 2 420	\$ -	\$ -	\$ 122 959	\$ 196	\$ -	\$ 134 323
Emprunteurs souverains	2	70 356	45 035	-	-	-	-	-	115 391	63 186	41 226	-	-	-	-	-	104 412
Banques	3	-	17 992	-	-	-	-	-	17 992	-	18 163	-	-	-	-	-	18 163
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	4	-	7	1 132	1 713	15	-	-	2 867	-	8	2 561	1 794	17	-	-	4 380
Autres produits de détail	5	467	255	-	7 469	-	79	-	8 270	380	251	-	7 209	-	90	-	7 930
Capitaux propres	6	1 950	166	-	-	5 034	-	-	7 150	1 941	161	-	-	3 887	-	-	5 989
Autres actifs ²	7	5 337	-	-	-	17 741	-	133	23 211	5 627	-	-	-	14 042	-	127	19 796
Total	8	86 586	\$ 65 848	\$ 1 132	\$ 9 182	\$ 146 577	\$ 308	\$ 133	\$ 309 766	79 882	\$ 62 229	\$ 2 561	\$ 9 003	\$ 140 905	\$ 286	\$ 127	\$ 294 993
		2019 T3								2019 T2							
Entreprises	9	8 905	\$ 2 473	\$ -	\$ -	\$ 123 268	\$ 518	\$ -	\$ 135 164	9 260	\$ 2 283	\$ -	\$ -	\$ 123 358	\$ 509	\$ -	\$ 135 410
Emprunteurs souverains	10	60 651	39 922	-	-	-	-	-	100 573	59 582	37 531	-	-	-	-	-	97 113
Banques	11	-	17 900	-	-	-	-	-	17 900	-	18 715	-	-	-	-	-	18 715
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	12	-	8	2 458	1 558	17	-	-	4 041	-	9	2 104	1 381	18	-	-	3 512
Autres produits de détail	13	371	245	-	7 476	-	165	-	8 257	467	241	-	6 939	-	170	-	7 817
Capitaux propres	14	1 945	157	-	-	3 790	-	-	5 892	1 974	166	-	-	3 814	-	-	5 954
Autres actifs ²	15	5 799	-	-	-	13 985	-	143	19 927	5 383	-	-	-	13 879	-	133	19 395
Total	16	77 671	\$ 60 705	\$ 2 458	\$ 9 034	\$ 141 060	\$ 683	\$ 143	\$ 291 754	76 666	\$ 58 945	\$ 2 104	\$ 8 320	\$ 141 069	\$ 679	\$ 133	\$ 287 916
		2019 T1															
Entreprises	17	9 016	\$ 2 287	\$ -	\$ -	\$ 120 637	\$ 335	\$ -	\$ 132 275								
Emprunteurs souverains	18	54 695	36 422	-	-	-	-	-	91 117								
Banques	19	-	19 245	-	-	-	-	-	19 245								
Prêts hypothécaires résidentiels (clientèle de détail)	20	-	1	1 969	1 286	17	-	-	3 273								
Autres produits de détail	21	423	225	-	12 036	-	209	-	12 893								
Capitaux propres	22	1 936	158	-	-	451	-	-	2 545								
Autres actifs ²	23	7 541	-	-	-	16 117	-	76	23 734								
Total	24	73 611	\$ 58 338	\$ 1 969	\$ 13 322	\$ 137 222	\$ 544	\$ 76	\$ 285 082								

¹ Ne tient compte ni des titrisations ni du RCC.

² Excluent les expositions assujetties à des déductions directes des fonds propres et à des déductions liées à un seul.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1,2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de		2020 T1																									
		Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Notation externe																									
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	23 162	\$	70 558	\$	70,12	%	84 464	\$	0,06	%	3 868		35,69	%	2,7		13 923	\$	16,48	%	17	\$		
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	29 879		20 882		69,30		37 967		0,18		4 517		26,89		2,9		11 223		29,56		19			
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	30 962		11 073		68,87		34 314		0,37		7 076		26,76		2,6		13 633		39,73		35			
4		De 0,50 à <0,75	B+	9 196		2 725		70,08		10 567		0,71		2 247		27,82		2,4		5 620		53,18		21			
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	20 331		4 563		69,63		22 956		1,70		11 808		33,73		2,3		19 445		84,71		131			
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 165		166		47,83		1 220		9,97		306		38,89		2,0		2 124		174,10		47			
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 449		497		67,79		1 740		24,79		610		31,47		1,7		2 978		171,15		137			
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	450		65		35,10		463		100,00		223		50,99		2,0		1 171		252,92		172			
9		Total		116 594	\$	110 529	\$	69,75	%	193 691	\$	0,89	%	29 805		31,74	%	2,6		70 117	\$	36,20	%	579	\$	196	\$
		2019 T4																									
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	21 918	\$	68 309	\$	69,98	%	81 702	\$	0,06	%	3 924		35,98	%	2,7		13 308	\$	16,29	%	16	\$		
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	30 320		20 420		69,20		37 867		0,19		4 563		25,99		2,8		10 742		28,37		18			
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	29 442		10 635		68,73		32 641		0,37		6 989		27,30		2,6		12 996		39,81		33			
13		De 0,50 à <0,75	B+	8 814		2 434		70,10		10 044		0,71		2 192		29,08		2,3		5 547		55,23		21			
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 849		4 265		69,80		21 154		1,70		11 736		34,20		2,3		18 196		86,02		123			
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 081		420		62,95		1 300		9,97		279		30,09		1,9		1 741		133,92		39			
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	1 541		314		56,09		1 636		24,52		601		37,34		1,8		3 323		203,12		148			
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	351		39		44,97		361		100,00		202		45,26		1,4		1 072		296,95		107			
18		Total		112 316	\$	106 836	\$	69,63	%	186 705	\$	0,84	%	29 610		31,85	%	2,6		66 925	\$	35,85	%	505	\$	130	\$
		2019 T3																									
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	22 992	\$	64 036	\$	70,06	%	79 784	\$	0,06	%	4 008		38,16	%	2,7		13 902	\$	17,42	%	17	\$		
20		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	31 270		21 168		69,19		39 144		0,19		4 670		25,64		2,9		11 081		28,31		18			
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	27 515		10 080		68,60		30 493		0,37		7 004		28,78		2,6		12 749		41,81		32			
22		De 0,50 à <0,75	B+	8 559		2 657		69,71		9 990		0,71		2 224		30,22		2,3		5 663		56,69		21			
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	18 479		4 456		69,85		20 961		1,70		11 583		34,11		2,3		17 920		85,49		121			
24		De 2,50 à <10,00	CCC+	1 043		273		63,48		1 202		9,97		250		30,23		1,9		1 623		135,02		36			
24		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1 239		493		59,12		1 390		23,49		580		35,62		2,0		2 700		194,24		118			
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	350		29		43,13		351		100,00		197		42,58		1,3		1 014		288,89		89			
27		Total		111 447	\$	103 192	\$	69,65	%	183 315	\$	0,80	%	29 640		32,97	%	2,6		66 652	\$	36,36	%	452	\$	97	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Entreprises^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

		2019																									
		T2																									
		Expositions brutes au bilan initiales ¹		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶ moyenne (%)		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
		Fourchette de PD ³		Notation externe																							
1	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	22 746	\$	64 331	\$	70,04	%	78 459	\$	0,06	%	3 986		38,19	%	2,6		13 806	\$	17,60	%	19	\$		
2	De 0,15 à <0,25	%	De BBB- à BB+	30 358		20 189		69,20		38 240		0,18		4 629		26,75		2,9		11 131		29,11		18			
3	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	26 901		9 479		68,58		30 139		0,37		6 864		28,85		2,5		12 665		42,02		32			
4	De 0,50 à <0,75		B+	7 635		2 808		70,09		9 134		0,72		2 048		32,03		2,2		5 502		60,24		21			
5	De 0,75 à <2,50		De B à B-	18 658		4 018		69,96		20 821		1,78		11 706		33,21		2,3		17 608		84,57		122			
6	De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.					s. o.				s. o.				s. o.		s. o.			s. o.		s. o.				
7	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	2 463		846		61,26		2 800		19,03		836		34,64		2,0		4 935		176,25		189			
8	100,00 (défaillance)		Défaillance	251		26		32,08		253		100,00		183		38,72		1,4		642		253,75		62			
9	Total			109 012	\$	101 697	\$	69,65	%	179 846	\$	0,81	%	29 440		33,25	%	2,6		66 289	\$	36,86	%	463	\$	68	\$
		2019																									
		T1																									
		Expositions brutes au bilan initiales ¹		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶ moyenne (%)		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions			
		Fourchette de PD ³		Notation externe																							
10	De 0,00 à <0,15	%	De AAA à BBB	22 608	\$	59 645	\$	70,38	%	75 894	\$	0,06	%	4 021		38,42	%	2,6		13 227	\$	17,43	%	16	\$		
11	De 0,15 à <0,25	%	De BBB- à BB+	30 548		20 652		69,84		38 417		0,18		4 572		26,29		2,9		11 127		28,96		18			
12	De 0,25 à <0,50		De BB à BB-	25 435		9 677		68,52		28 749		0,38		6 875		29,83		2,6		12 625		43,91		32			
13	De 0,50 à <0,75		B+	7 720		2 768		69,32		9 093		0,72		2 026		31,17		2,3		5 385		59,22		20			
14	De 0,75 à <2,50		De B à B-	18 010		4 119		70,48		20 231		1,81		11 688		32,14		2,3		16 571		81,91		116			
15	De 2,50 à <10,00 ⁸		s. o.					s. o.				s. o.				s. o.		s. o.			s. o.		s. o.				
16	De 10,00 à <100,00		De CCC+ à CC et moins	1 946		740		59,52		2 187		18,59		798		36,97		1,8		4 078		186,47		156			
17	100,00 (défaillance)		Défaillance	281		29		30,50		281		100,00		172		31,43		1,4		635		225,98		51			
18	Total			106 548	\$	97 630	\$	69,96	%	174 852	\$	0,77	%	29 312		33,21	%	2,6		63 648	\$	36,40	%	409	\$	60	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques, et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2020																									
		T1																									
		Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Notation externe		initiales ⁴		compte des FCEC ⁴				techniques ARC ⁵										en fonction des risques		en fonction des risques ⁷					
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	79 596	\$	3 805	\$	75,98	%	166 751 ⁸	\$	0,01	%	114		12,13	%	1,8		640	\$	0,38	%	1	\$		
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	68		-		-		39		0,22		1		12,80		1,0		4		10,26		-			
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
4		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	-		-		-		-		2,27		3		34,00		2,5		-		-		-			
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
9		Total		79 664	\$	3 805	\$	75,98	%	166 790	\$	0,01	%	116		12,13	%	1,8		644	\$	0,39	%	1	\$	-	\$
		2019																									
		T4																									
		Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Notation externe		initiales ⁴		compte des FCEC ⁴				techniques ARC ⁵										en fonction des risques		en fonction des risques ⁷					
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	83 746	\$	3 828	\$	76,07	%	172 814 ⁸	\$	0,01	%	122		11,94	%	1,8		663	\$	0,38	%	1	\$		
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	44		-		-		39		0,22		1		12,80		1,0		4		10,26		-			
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
13		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	-		-		-		-		2,27		1		34,00		2,5		-		-		-			
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
18		Total		83 790	\$	3 828	\$	76,07	%	172 853	\$	0,01	%	122		11,94	%	1,8		667	\$	0,39	%	1	\$	-	\$
		2019																									
		T3																									
		Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
		Notation externe		initiales ⁴		compte des FCEC ⁴				techniques ARC ⁵										en fonction des risques		en fonction des risques ⁷					
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	89 231	\$	4 061	\$	76,61	%	180 418 ⁸	\$	0,01	%	120		11,76	%	1,7		628	\$	0,35	%	1	\$		
20		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
22		De 0,50 à <0,75	B+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	-		-		-		-		2,27		1		34,00		2,5		-		-		-			
24		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
25		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-			
27		Total		89 231	\$	4 061	\$	76,61	%	180 418	\$	0,01	%	120		11,76	%	1,7		628	\$	0,35	%	1	\$	-	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Exclut les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Emprunteurs souverains^{1,2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne		2019																	
		T2																	
		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions				
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	89 376	\$ 4 716	\$ 82,78	%	183 366 ⁸	\$ 0,01	%	119	11,53	%	1,7	588	\$ 0,32	%	1	\$
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	22	–	–	–	22	0,22	–	1	13,00	–	2	–	–	–	–	–
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
4		De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	–	2,35	–	1	34,00	–	–	–	–	–	–	–
6		De 2,50 à <10,00 ⁹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
7		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
9		Total		89 398	\$ 4 716	\$ 82,78	%	183 388	\$ 0,01	%	120	11,53	%	1,7	590	\$ 0,32	%	1	\$
		2019																	
		T1																	
		Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions				
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	95 550	\$ 4 673	\$ 82,22	%	190 583 ⁸	\$ 0,01	%	140	12,04	%	1,6	553	\$ 0,29	%	–	\$
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	262	–	–	–	262	0,16	–	5	2,66	–	7	–	–	–	–	–
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
13		De 0,50 à <0,75	B+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	–	–	–	–	–	2,35	–	1	34,00	–	–	–	–	–	–	–
15		De 2,50 à <10,00 ⁹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
16		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
18		Total		95 812	\$ 4 673	\$ 82,22	%	190 845	\$ 0,01	%	145	12,03	%	1,6	560	\$ 0,29	%	–	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Comprend les expositions garanties par l'immobilier résidentiel assurées par un gouvernement (SCHL). Pour établir l'exposition avant prise en compte des techniques ARC, ces expositions sont comprises dans la catégorie Garanties par l'immobilier résidentiel – assurées.

⁹ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

N1 – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques^{1, 2}

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2020 T1																									
		Fourchette de PD ³		Expositions brutes au bilan initiales ⁴		Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴		FCEC moyen (%)		ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵		PD moyenne (%)		Nombre de débiteurs ⁶		PCD moyenne (%)		Échéance moyenne (en années)		Actifs pondérés en fonction des risques		Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷		PA		Provisions	
1		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 596	\$	5 366	\$	76,05	%	17 139	\$	0,04	%	353		34,68	%	1,5		1 614	\$	9,42	%	2	\$		
2		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	338		715		66,38		764		0,16		35		9,87		1,9		65		8,51					
3		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	562		1		23,76		149		0,46		7		12,85		1,0		29		19,46					
4		De 0,50 à <0,75	B+	26		5		68,30		29		0,71		3		93,18		2,1		49		168,97					
5		De 0,75 à <2,50	De B à B-	5		1		60,29		5		2,01		19		25,32		1,8		3		60,00					
6		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
7		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
8		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
9		Total		13 527	\$	6 088	\$	74,89	%	18 086	\$	0,05	%	403		33,55	%	1,6		1 760	\$	9,73	%	2	\$	-	\$
		2019 T4																									
10		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	11 208	\$	4 787	\$	76,00	%	15 344	\$	0,04	%	346		33,53	%	1,5		1 447	\$	9,43	%	2	\$		
11		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	380		711		66,09		744		0,16		34		9,94		2,0		55		7,39					
12		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	538		-		-		147		0,46		6		13,00		1,0		29		19,73					
13		De 0,50 à <0,75	B+	26		7		66,76		30		0,71		6		89,56		2,3		50		166,67					
14		De 0,75 à <2,50	De B à B-	2		1		60,27		2		1,64		16		26,45		1,6		1		50,00					
15		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
16		De 10,00 à <100,00	De CCC à CC et moins	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
17		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
18		Total		12 154	\$	5 506	\$	74,71	%	16 267	\$	0,05	%	393		32,32	%	1,6		1 582	\$	9,73	%	2	\$	-	\$
		2019 T3																									
19		De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 343	\$	4 685	\$	75,83	%	14 219	\$	0,04	%	350		34,48	%	1,6		1 487	\$	10,46	%	2	\$		
20		De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	339		741		62,36		726		0,16		31		9,74		2,2		61		8,40					
21		De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	338		-		20,00		90		0,46		8		13,25		1,0		18		20,00					
22		De 0,50 à <0,75	B+	28		7		68,30		30		0,71		6		89,56		2,6		52		173,33					
23		De 0,75 à <2,50	De B à B-	1		1		58,78		1		1,93		14		5,98		1,1		-		-					
24		De 2,50 à <10,00	CCC+	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
25		De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1		-		-		1		19,26		1		55,00		0,3		2		200,00					
26		100,00 (défaillance)	Défaillance	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-					
27		Total		11 050	\$	5 434	\$	73,98	%	15 067	\$	0,05	%	396		33,27	%	1,6		1 620	\$	10,75	%	2	\$	-	\$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Banques^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de ligne	2019																			
	T2																			
	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions						
1	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	10 894	\$ 4 693	75,93	%	14 914	\$ 0,04	%	358	34,77	%	1,5	1 548	\$ 10,38	%	2	\$		
2	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	299	738	63,03		680	0,16		30	11,04		2,2	64	9,41					
3	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	523	5	97,00		160	0,47		9	14,01		1,0	34	21,25					
4	De 0,50 à <0,75	B+	30	8	67,34		32	0,72		10	84,46		2,8	55	171,88					
5	De 0,75 à <2,50	De B à B-	42	8	23,59		43	2,35		19	10,94		4,7	16	37,21					
6	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.					
7	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	-	-		1	19,81		1	55,00		0,3	3	300,00					
8	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-		-	-		-	-		-	-	-					
9	Total		11 789	\$ 5 452	74,11	%	15 830	\$ 0,06	%	407	33,58	%	1,5	1 720	\$ 10,87	%	2	\$		-

2019																				
T1																				
	Fourchette de PD ³	Notation externe	Expositions brutes au bilan initiales ⁴	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ⁴	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ⁵	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁶	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁷	PA	Provisions						
10	De 0,00 à <0,15	% De AAA à BBB	12 832	\$ 4 407	74,30	%	16 545	\$ 0,05	%	381	26,53	%	1,3	1 520	\$ 9,19	%	2	\$		
11	De 0,15 à <0,25	De BBB- à BB+	366	597	63,93		655	0,16		32	9,51		2,4	62	9,47					
12	De 0,25 à <0,50	De BB à BB-	488	5	100,00		151	0,46		11	14,21		1,0	32	21,19					
13	De 0,50 à <0,75	B+	5	-	50,00		3	0,72		8	17,82		1,8	1	33,33					
14	De 0,75 à <2,50	De B à B-	118	1	64,72		116	2,35		12	6,69		5,0	27	23,28					
15	De 2,50 à <10,00 ⁸	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.	s. o.					
16	De 10,00 à <100,00	De CCC+ à CC et moins	1	-	-		1	19,81		1	55,00		0,2	2	200,00					
17	100,00 (défaillance)	Défaillance	-	-	-		-	-		-	-		-	-	-					
18	Total		13 810	\$ 5 010	73,09	%	17 471	\$ 0,07	%	427	25,65	%	1,4	1 644	\$ 9,41	%	2	\$		-

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les expositions aux RCC (de dérivés et de transactions assimilables aux prises en pension).

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

⁵ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁶ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁷ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁸ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

N° de À la date du bilan		2020 T1													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ²	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
Services de détail au Canada – assurées ^{7,8}	1	De 0,00 à <0,15	\$ 51 681	\$ 18 959	\$ 51,19	\$ 6 610	0,07	380 428	7,09		87	\$ 1,32	%	\$	
	2	De 0,15 à <0,25	11 279	515	45,31	2 228	0,19	60 658	7,90		73	3,28	–	\$	
	3	De 0,25 à <0,50	8 745	236	44,71	1 824	0,32	56 048	8,17		88	4,82	–	\$	
	4	De 0,50 à <0,75	5 767	84	42,68	1 163	0,51	19 599	8,22		80	6,88	–	\$	
	5	De 0,75 à <2,50	7 196	80	43,06	1 166	1,27	29 247	7,99		141	12,09	1	\$	
	6	De 2,50 à <10,00	2 055	8	51,73	360	5,97	12 083	6,80		90	25,00	1	\$	
	7	De 10,00 à <100,00	677	2	76,61	101	25,95	4 116	5,74		33	32,67	1	\$	
	8	100,00 (défaillance)	193	–	–	28	100,00	1 108	6,51		24	85,71	–	\$	
	9	Total	87 593	19 884	50,90	13 480	0,82	563 287	7,52		616	4,57	3	16	
Services de détail au Canada – non assurées ⁷	10	De 0,00 à <0,15	126 384	63 153	49,97	157 940	0,06	696 107	21,13		5 318	3,37	20	\$	
	11	De 0,15 à <0,25	32 876	3 516	46,24	34 502	0,19	125 036	24,27		3 447	9,99	17	\$	
	12	De 0,25 à <0,50	18 985	1 642	45,62	19 734	0,31	90 108	26,56		3 111	15,76	16	\$	
	13	De 0,50 à <0,75	10 773	647	45,97	11 070	0,52	29 198	26,70		2 494	22,53	15	\$	
	14	De 0,75 à <2,50	11 881	454	47,96	12 099	1,24	38 240	26,61		4 779	39,50	40	\$	
	15	De 2,50 à <10,00	2 565	38	54,19	2 585	5,67	12 066	21,81		2 013	77,87	32	\$	
	16	De 10,00 à <100,00	827	5	68,69	831	28,92	3 934	17,73		818	98,44	44	\$	
	17	100,00 (défaillance)	220	–	–	220	100,00	1 023	21,41		437	198,64	14	\$	
	18	Total	204 511	69 455	49,63	238 981	0,43	995 712	22,56		22 417	9,38	198	28	
Services de détail aux États-Unis – non assurées ⁷	19	De 0,00 à <0,15	24 628	12 699	66,13	33 026	0,06	124 202	31,53		1 688	5,11	6	\$	
	20	De 0,15 à <0,25	6 065	570	42,65	6 308	0,19	27 686	30,82		804	12,75	4	\$	
	21	De 0,25 à <0,50	4 349	409	38,72	4 507	0,32	23 538	32,76		880	19,53	5	\$	
	22	De 0,50 à <0,75	3 080	243	37,93	3 173	0,52	10 637	34,94		944	29,75	6	\$	
	23	De 0,75 à <2,50	5 908	264	34,53	5 999	1,22	18 729	35,94		3 205	53,43	27	\$	
	24	De 2,50 à <10,00	1 104	77	15,79	1 116	5,56	6 972	36,15		1 437	128,76	22	\$	
	25	De 10,00 à <100,00	423	22	8,72	425	26,34	3 291	34,21		816	192,00	37	\$	
	26	100,00 (défaillance)	701	–	–	701	100,00	3 891	28,34		703	100,29	144	\$	
	27	Total	46 258	14 284	62,99	55 255	1,83	218 946	32,30		10 477	18,96	251	71	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel	28		338 362	\$ 103 623	\$ 51,71	% 307 716	\$ 0,70	% 1 777 945	23,37	%	33 510	\$ 10,89	% 452	\$ 115	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprend les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2019													
			T4													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}	1	De 0,00 à <0,15 %	53 220	\$ 18 990	\$ 51,04	% 6 764	\$ 0,07	% 388 814	7,02	%		88	\$ 1,30	%	–	
	2	De 0,15 à <0,25	11 339	513	44,69	2 268	0,20	61 605	7,90			75	3,31		–	
	3	De 0,25 à <0,50	8 973	234	44,12	1 849	0,32	56 980	8,11			89	4,81		–	
	4	De 0,50 à <0,75	6 018	88	43,46	1 177	0,53	20 307	8,16			82	6,97		1	
	5	De 0,75 à <2,50	7 291	80	45,15	1 171	1,28	30 231	7,86			140	11,96		1	
	6	De 2,50 à <10,00	2 041	8	54,92	348	5,79	12 257	6,72			85	24,43		1	
	7	De 10,00 à <100,00	670	1	63,20	104	25,57	3 993	5,40			32	30,77		1	
	8	100,00 (défaillance)	208	–	–	33	100,00	1 161	6,14			27	81,82		–	
	9	Total	89 760	19 914	50,74	13 714	0,84	575 348	7,46			618	4,51	4	15	
Services de détail au Canada – non assurées⁷	10	De 0,00 à <0,15	122 849	61 818	50,13	153 834	0,06	685 390	21,10			5 207	3,38		19	
	11	De 0,15 à <0,25	33 006	3 622	47,39	34 723	0,19	125 524	24,50			3 502	10,09		16	
	12	De 0,25 à <0,50	18 952	1 663	46,40	19 724	0,31	90 126	26,69			3 118	15,81		17	
	13	De 0,50 à <0,75	10 441	618	47,17	10 733	0,52	28 903	27,13			2 462	22,94		15	
	14	De 0,75 à <2,50	11 933	435	48,82	12 145	1,23	38 629	26,18			4 703	38,72		40	
	15	De 2,50 à <10,00	2 525	31	56,73	2 542	5,54	12 048	21,85			1 968	77,42		30	
	16	De 10,00 à <100,00	771	6	67,11	775	28,55	3 700	17,44			748	96,52		40	
	17	100,00 (défaillance)	218	–	–	218	100,00	1 032	21,23			437	200,46		13	
	18	Total	200 695	68 193	49,86	234 694	0,43	985 352	22,61			22 145	9,44	190	25	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	21 868	12 486	66,11	30 121	0,06	120 618	31,69			1 533	5,09		6	
	20	De 0,15 à <0,25	6 041	515	40,09	6 248	0,19	26 049	30,66			793	12,69		4	
	21	De 0,25 à <0,50	4 486	391	37,71	4 634	0,31	25 452	32,62			898	19,38		5	
	22	De 0,50 à <0,75	3 124	235	33,96	3 204	0,52	10 314	35,40			961	29,99		6	
	23	De 0,75 à <2,50	5 812	252	32,45	5 893	1,21	20 284	36,28			3 149	53,44		26	
	24	De 2,50 à <10,00	1 063	71	14,59	1 074	5,69	7 534	36,19			1 396	129,98		22	
	25	De 10,00 à <100,00	390	20	9,72	392	25,67	3 297	35,36			782	199,49		34	
	26	100,00 (défaillance)	715	–	–	715	100,00	4 026	28,84			730	102,10		150	
	27	Total	43 499	13 970	62,86	52 281	1,93	217 574	32,47			10 242	19,59	253	76	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel		333 954	\$ 102 077	\$ 88,72	% 300 689	\$ 0,70	% 1 778 274	23,29	%		33 005	\$ 10,98	% 447	\$ 116	\$	

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2019 T3														
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions				
Services de détail au Canada – assurés^{7,8}																
1	De 0,00 à <0,15 %	\$ 54 721	\$ 19 186	50,93	6 939	396 461	7,12		92	1,33						
2	De 0,15 à <0,25	12 513	535	44,39	2 662	67 957	8,10		88	3,31						
3	De 0,25 à <0,50	8 703	246	44,19	1 711	55 529	8,40		86	5,03						
4	De 0,50 à <0,75	5 738	89	44,95	1 093	19 482	8,47		78	7,14						
5	De 0,75 à <2,50	7 273	84	45,61	1 139	30 414	7,87		136	11,94						
6	De 2,50 à <10,00	2 093	8	57,62	360	12 683	6,74		90	25,00						
7	De 10,00 à <100,00	670	1	63,26	102	25,45	4 078		31	30,39						
8	100,00 (défaillance)	197	–	–	29	100,00	1 076		24	82,76						
9	Total	91 908	20 149	50,63	14 035	0,80	587 680	7,60	625	4,45	3	11				
Services de détail au Canada – non assurés⁷																
10	De 0,00 à <0,15	120 064	61 165	50,25	150 799	677 490	21,17		5 111	3,39						
11	De 0,15 à <0,25	30 799	3 456	46,46	32 404	124 132	24,31		3 215	9,92						
12	De 0,25 à <0,50	18 045	1 645	46,07	18 803	89 517	27,19		3 032	16,13						
13	De 0,50 à <0,75	11 058	607	45,98	11 337	29 335	26,83		2 567	22,64						
14	De 0,75 à <2,50	11 410	402	48,69	11 606	38 122	26,24		4 543	39,14						
15	De 2,50 à <10,00	2 526	33	57,98	2 546	12 188	22,14		1 997	78,44						
16	De 10,00 à <100,00	745	4	67,08	747	29,00	3 745		713	95,45						
17	100,00 (défaillance)	201	–	–	201	100,00	953		398	198,01						
18	Total	194 848	67 312	49,91	228 443	0,42	975 482	22,65	21 576	9,44	187	27				
Services de détail aux États-Unis – non assurés⁷																
19	De 0,00 à <0,15	21 211	12 446	66,04	29 431	120 263	31,60		1 485	5,05						
20	De 0,15 à <0,25	5 921	520	40,77	6 133	27 832	30,66		779	12,70						
21	De 0,25 à <0,50	4 400	381	36,59	4 539	24 565	32,56		881	19,41						
22	De 0,50 à <0,75	3 082	228	32,77	3 157	10 318	35,71		956	30,28						
23	De 0,75 à <2,50	5 194	262	31,29	5 275	19 923	36,50		2 918	55,32						
24	De 2,50 à <10,00	1 148	79	12,07	1 157	7 985	36,28		1 518	131,20						
25	De 10,00 à <100,00	436	23	11,66	439	24,95	3 725		894	203,64						
26	100,00 (défaillance)	712	–	–	712	100,00	4 054		744	104,49						
27	Total	42 104	13 939	62,70	50 843	2,00	218 665	32,46	10 175	20,01	263	75				
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel																
28		\$ 328 860	\$ 101 400	51,81	293 321	0,71	1 781 827	23,26		32 376	11,04	453	113			

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		2019 T2															
N° de ligne	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions					
Services de détail au Canada – assurés^{7,8}																	
1	De 0,00 à <0,15 %	\$ 56 247	\$ 19 410	50,94	6 963	407 415	6,98		\$ 91	1,31		\$					
2	De 0,15 à <0,25	11 477	561	45,21	2 315	60 814	8,13		78	3,37							
3	De 0,25 à <0,50	9 168	257	44,11	1 864	60 700	8,46		94	5,04							
4	De 0,50 à <0,75	6 210	88	43,75	1 289	21 290	8,68		94	7,29							
5	De 0,75 à <2,50	7 803	85	46,96	1 277	32 431	7,95		150	11,75							
6	De 2,50 à <10,00	2 158	8	56,62	378	13 031	6,60		92	24,34							
7	De 10,00 à <100,00	696	1	66,50	98	4 220	5,18		29	29,59							
8	100,00 (défaillance)	195	–	–	24	100,00	6,61		21	87,50							
9	Total	93 954	20 410	50,65	14 208	601 004	7,58		649	4,57	5	10					
Services de détail au Canada – non assurés⁷																	
10	De 0,00 à <0,15	115 095	60 606	50,09	145 448	668 228	20,88		4 836	3,32	17						
11	De 0,15 à <0,25	28 994	3 256	44,53	30 444	114 729	24,29		3 045	10,00	14						
12	De 0,25 à <0,50	17 860	1 568	43,51	18 543	90 209	26,13		2 870	15,48	15						
13	De 0,50 à <0,75	10 870	612	42,68	11 131	30 045	26,99		2 531	22,74	15						
14	De 0,75 à <2,50	11 743	419	44,25	11 929	39 291	26,15		4 617	38,70	38						
15	De 2,50 à <10,00	2 478	29	54,73	2 494	12 140	21,85		1 936	77,63	30						
16	De 10,00 à <100,00	714	3	59,81	716	3 637	17,25		667	93,16	38						
17	100,00 (défaillance)	189	–	–	189	100,00	21,01		369	195,24	12						
18	Total	187 943	66 493	49,56	220 894	959 251	22,39		20 871	9,45	179	22					
Services de détail aux États-Unis – non assurés⁷																	
19	De 0,00 à <0,15	20 816	12 371	68,47	29 286	117 373	31,53		1 468	5,01	5						
20	De 0,15 à <0,25	5 931	529	64,85	6 274	28 696	30,93		805	12,83	4						
21	De 0,25 à <0,50	4 365	378	61,54	4 597	25 030	32,42		888	19,32	5						
22	De 0,50 à <0,75	3 132	231	60,81	3 272	10 527	35,86		995	30,41	6						
23	De 0,75 à <2,50	5 186	367	61,07	5 410	22 235	36,77		3 099	57,28	26						
24	De 2,50 à <10,00	1 166	81	28,96	1 189	8 133	36,60		1 566	131,71	25						
25	De 10,00 à <100,00	436	21	19,81	440	3 852	37,74		932	211,82	42						
26	100,00 (défaillance)	745	–	–	745	100,00	29,86		715	95,97	168						
27	Total	41 777	13 978	67,52	51 213	220 047	32,51		10 468	20,44	281	96					
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel																	
28		\$ 323 674	\$ 100 881	52,27	286 315	1 780 302	23,06		31 988	11,17	465	128					

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Garanties par l'immobilier résidentiel (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan		N° de ligne	2019													
			T1													
		Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Echéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
Services de détail au Canada – assurées^{7,8}	1	De 0,00 à <0,15 %	58 331	\$ 19 621	\$ 46,56	% 7 206	\$ 0,07	% 419 456	6,94	%		95	\$ 1,32	%	–	\$
	2	De 0,15 à <0,25	10 987	408	42,20	2 153	0,20	58 417	8,06			73	3,39		–	
	3	De 0,25 à <0,50	9 143	256	45,47	1 986	0,32	61 306	8,43			100	5,04		1	
	4	De 0,50 à <0,75	6 337	119	51,11	1 201	0,52	21 548	8,48			86	7,16		1	
	5	De 0,75 à <2,50	8 088	65	63,59	1 312	1,28	33 683	7,88			156	11,89		1	
	6	De 2,50 à <10,00	2 230	6	86,11	371	6,18	13 641	6,56			91	24,53		1	
	7	De 10,00 à <100,00	719	2	77,13	111	24,91	4 372	5,20			32	28,83		1	
	8	100,00 (défaillance)	188	–	–	25	100,00	1 092	6,20			20	80,00		–	
	9	Total	96 023	20 477	46,56	14 365	0,79	613 515	7,51			653	4,55	5	10	
Services de détail au Canada – non assurées⁷	10	De 0,00 à <0,15	119 452	60 857	50,42	150 138	0,05	684 972	22,93			5 143	3,43		18	
	11	De 0,15 à <0,25	24 034	1 748	55,57	25 005	0,19	95 234	25,22			2 593	10,37		12	
	12	De 0,25 à <0,50	17 178	2 156	71,10	18 710	0,31	86 097	29,28			3 176	16,97		17	
	13	De 0,50 à <0,75	9 198	495	62,81	9 509	0,52	26 495	27,57			2 216	23,30		14	
	14	De 0,75 à <2,50	10 780	307	72,45	11 003	1,25	38 320	26,99			4 453	40,47		37	
	15	De 2,50 à <10,00	2 349	21	83,27	2 366	5,59	12 576	22,81			1 918	81,07		29	
	16	De 10,00 à <100,00	690	3	78,30	693	28,84	3 505	17,03			644	92,93		36	
	17	100,00 (défaillance)	181	–	–	181	100,00	900	18,70			322	177,90		10	
	18	Total	183 862	65 587	51,45	217 605	0,41	948 099	24,12			20 465	9,40	173	23	
Services de détail aux États-Unis – non assurées⁷	19	De 0,00 à <0,15	15 809	10 953	67,74	23 229	0,06	104 554	22,84			795	3,42		3	
	20	De 0,15 à <0,25	5 769	542	55,12	6 068	0,19	21 462	18,58			469	7,73		2	
	21	De 0,25 à <0,50	5 364	376	51,52	5 558	0,32	27 453	21,16			704	12,67		4	
	22	De 0,50 à <0,75	3 918	294	48,40	4 060	0,52	16 451	23,50			814	20,05		5	
	23	De 0,75 à <2,50	6 899	1 123	50,72	7 468	1,36	29 190	28,25			3 455	46,26		30	
	24	De 2,50 à <10,00	1 868	345	47,10	2 031	5,72	13 394	35,93			2 625	129,25		41	
	25	De 10,00 à <100,00	579	73	46,81	613	23,46	5 671	34,73			1 197	195,27		50	
	26	100,00 (défaillance)	741	–	–	741	100,00	4 268	27,81			401	54,12		176	
	27	Total	40 947	13 706	64,35	49 768	2,35	222 443	23,75			10 460	21,02	311	96	
Total des expositions garanties par l'immobilier résidentiel			320 832	\$ 99 770	\$ 52,22	% 281 738	\$ 0,75	% 1 784 057	22,55	%		31 578	\$ 11,21	% 489	\$ 129	\$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁷ Comprendent les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires. Le classement des expositions assurées reflète le cas où l'assurance sous-jacente aux expositions est utilisée comme mesure d'ARC en vue de réduire les actifs pondérés en fonction des risques.

⁸ Comprendent les expositions assurées par un gouvernement (SCHL) et les expositions assurées par des entreprises. Pour établir l'exposition après prise en compte des techniques ARC, les expositions assurées par un gouvernement sont comprises dans la catégorie Emprunteurs souverains.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2020	
														T1	
N° de ligne	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
														\$	\$
1	De 0,00 à <0,15	4 638	104 781	61,90	69 495	0,05	12 003 251	85,10		2 012	2,90	29			
2	De 0,15 à <0,25	1 904	13 552	60,84	10 148	0,19	1 921 667	86,99		971	9,57	17			
3	De 0,25 à <0,50	2 387	10 540	61,62	8 882	0,32	2 383 212	87,73		1 286	14,48	25			
4	De 0,50 à <0,75	3 043	8 555	60,42	8 212	0,52	1 301 747	88,47		1 782	21,70	38			
5	De 0,75 à <2,50	12 534	16 402	60,27	22 419	1,50	4 148 345	89,03		10 809	48,21	300			
6	De 2,50 à <10,00	9 628	4 291	73,38	12 777	5,62	3 590 978	89,11		15 478	121,14	640			
7	De 10,00 à <100,00	2 542	566	87,07	3 035	26,13	1 627 845	85,19		6 896	227,22	683			
8	100,00 (défaillance)	163	–	–	163	100,00	64 654	76,41		55	33,74	120			
9	Total	36 839	158 687	61,94	135 131	1,58	27 041 699	86,64		39 289	29,07	1 852	295		
2019															
T4															
10	De 0,00 à <0,15	4 776	101 548	62,39	68 130	0,05	11 512 313	85,10		1 966	2,89	28			
11	De 0,15 à <0,25	1 913	13 206	60,89	9 954	0,19	1 865 565	87,05		953	9,57	17			
12	De 0,25 à <0,50	2 380	10 249	61,59	8 693	0,32	2 371 324	87,71		1 258	14,47	24			
13	De 0,50 à <0,75	3 015	8 308	60,42	8 036	0,52	1 223 902	88,45		1 743	21,69	37			
14	De 0,75 à <2,50	12 313	15 641	60,17	21 723	1,50	4 009 333	89,11		10 480	48,24	291			
15	De 2,50 à <10,00	9 419	3 994	72,50	12 315	5,62	3 662 720	89,14		14 911	121,08	616			
16	De 10,00 à <100,00	2 412	518	85,88	2 857	25,93	1 676 210	84,92		6 472	226,53	637			
17	100,00 (défaillance)	155	–	–	155	100,00	60 947	75,52		52	33,55	113			
18	Total	36 383	153 464	62,22	131 863	1,54	26 402 314	86,65		37 835	28,69	1 763	260		
2019															
T3															
19	De 0,00 à <0,15	4 997	102 037	62,49	68 759	0,05	11 868 359	88,14		1 962	2,85	28			
20	De 0,15 à <0,25	1 804	12 294	61,26	9 336	0,19	1 807 851	89,23		917	9,82	16			
21	De 0,25 à <0,50	2 288	9 580	62,17	8 244	0,32	2 274 295	89,23		1 214	14,73	23			
22	De 0,50 à <0,75	2 965	8 096	61,69	7 960	0,53	1 308 023	89,30		1 753	22,02	37			
23	De 0,75 à <2,50	12 228	14 817	61,41	21 327	1,50	3 969 454	89,39		10 327	48,42	287			
24	De 2,50 à <10,00	9 595	3 936	74,24	12 517	5,64	3 581 638	88,99		15 162	121,13	627			
25	De 10,00 à <100,00	2 520	538	87,08	2 988	25,54	1 675 295	84,74		6 766	226,44	654			
26	100,00 (défaillance)	165	–	–	165	100,00	58 303	75,79		52	31,52	121			
27	Total	36 562	151 298	62,61	131 296	1,58	26 543 218	88,55		38 153	29,06	1 793	255		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2019	
														T2	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15 %	4 614	100 232	63,05	67 809	0,05	11 652 085	88,12		1 945	2,87	28			
2	De 0,15 à <0,25	1 770	12 360	62,08	9 443	0,19	1 849 536	89,01		925	9,80	16			
3	De 0,25 à <0,50	2 251	10 706	61,23	8 807	0,33	2 266 844	89,04		1 325	15,04	26			
4	De 0,50 à <0,75	2 921	6 733	65,12	7 305	0,52	1 284 435	89,13		1 600	21,90	34			
5	De 0,75 à <2,50	12 179	14 744	62,28	21 361	1,50	3 962 770	89,20		10 300	48,22	286			
6	De 2,50 à <10,00	9 541	3 823	74,28	12 380	5,63	3 730 598	88,85		14 950	120,76	618			
7	De 10,00 à <100,00	2 611	515	87,01	3 060	26,01	1 738 707	84,65		6 952	227,19	681			
8	100,00 (défaillance)	174	–	–	174	100,00	66 610	74,93		57	32,76	126			
9	Total	36 061	149 113	63,23	130 339	1,61	26 551 585	88,45		38 054	29,20	1 815	326		

														2019	
														T1	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
10	De 0,00 à <0,15 %	4 586	92 446	61,69	61 615	0,04	11 055 247	88,09		1 705	2,77	24			
11	De 0,15 à <0,25	1 528	9 858	60,50	7 492	0,19	1 621 828	89,58		739	9,86	13			
12	De 0,25 à <0,50	1 933	8 860	59,11	7 170	0,33	2 098 843	89,65		1 093	15,24	21			
13	De 0,50 à <0,75	2 407	5 416	62,44	5 789	0,53	1 176 010	89,59		1 277	22,06	27			
14	De 0,75 à <2,50	10 035	12 475	59,93	17 510	1,50	3 780 365	89,62		8 468	48,36	235			
15	De 2,50 à <10,00	7 631	3 282	73,18	10 034	5,60	3 379 348	89,37		12 155	121,14	502			
16	De 10,00 à <100,00	2 182	426	84,92	2 544	27,28	1 578 345	85,31		5 839	229,52	600			
17	100,00 (défaillance)	106	–	–	106	100,00	56 673	74,41		26	24,53	77			
18	Total	30 408	132 763	61,65	112 260	1,53	24 746 659	88,65		31 302	27,88	1 499	302		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

														2020	
														T1	
														2019	
														T4	
														2019	
														T3	
	Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions		
1	De 0,00 à <0,15 %	9 033 \$	4 159 \$	65,72 %	11 766 \$	0,08 %	717 356	45,20 %		1 143 \$	9,71 %	4 \$			
2	De 0,15 à <0,25	5 877	2 798	43,15	7 085	0,20	367 697	45,64		1 373	19,38	6			
3	De 0,25 à <0,50	11 983	1 936	61,27	13 169	0,35	508 254	39,12		3 147	23,90	18			
4	De 0,50 à <0,75	7 076	711	76,39	7 620	0,53	266 508	47,18		2 827	37,10	19			
5	De 0,75 à <2,50	24 894	1 781	62,13	26 001	1,52	899 836	50,34		15 961	61,39	200			
6	De 2,50 à <10,00	14 199	645	52,47	14 537	5,71	579 365	52,02		12 044	82,85	429			
7	De 10,00 à <100,00	4 479	60	44,93	4 506	26,80	192 193	49,19		5 055	112,18	590			
8	100,00 (défaillance)	511	4	100,00	515	100,00	15 718	47,72		335	65,05	220			
9	Total	78 052 \$	12 094 \$	59,09 %	85 199 \$	3,59 %	3 546 927	47,43 %		41 885 \$	49,16 %	1 486 \$	129 \$		
2019															
T4															
10	De 0,00 à <0,15 %	8 987 \$	4 329 \$	62,15 %	11 678 \$	0,08 %	745 069	45,12 %		1 130 \$	9,68 %	4 \$			
11	De 0,15 à <0,25	5 805	2 752	41,90	6 958	0,20	362 113	46,66		1 377	19,79	6			
12	De 0,25 à <0,50	11 736	1 947	61,20	12 927	0,35	513 334	39,86		3 151	24,38	18			
13	De 0,50 à <0,75	6 898	729	76,11	7 453	0,53	264 773	47,80		2 800	37,57	19			
14	De 0,75 à <2,50	24 996	1 787	61,92	26 104	1,52	924 391	50,41		16 050	61,48	201			
15	De 2,50 à <10,00	14 430	571	53,78	14 737	5,65	562 611	51,13		11 991	81,37	425			
16	De 10,00 à <100,00	4 291	69	51,56	4 326	26,42	183 035	49,04		4 846	112,02	558			
17	100,00 (défaillance)	471	5	100,00	475	100,00	14 921	47,64		305	64,21	203			
18	Total	77 614 \$	12 189 \$	57,79 %	84 658 \$	3,49 %	3 570 247	47,57 %		41 650 \$	49,20 %	1 434 \$	120 \$		
2019															
T3															
19	De 0,00 à <0,15 %	9 026 \$	4 378 \$	61,13 %	11 703 \$	0,08 %	746 696	45,39 %		1 123 \$	9,60 %	4 \$			
20	De 0,15 à <0,25	5 649	2 602	42,58	6 757	0,20	354 642	46,70		1 339	19,82	6			
21	De 0,25 à <0,50	11 781	1 877	60,40	12 914	0,35	499 059	39,50		3 122	24,18	18			
22	De 0,50 à <0,75	6 740	739	75,69	7 299	0,53	267 952	47,91		2 750	37,68	18			
23	De 0,75 à <2,50	24 398	1 749	60,69	25 459	1,53	899 436	50,37		15 644	61,45	196			
24	De 2,50 à <10,00	14 262	548	52,46	14 550	5,66	562 014	51,16		11 851	81,45	421			
25	De 10,00 à <100,00	4 206	66	49,61	4 239	26,12	180 272	49,43		4 791	113,02	545			
26	100,00 (défaillance)	435	5	100,00	440	100,00	13 802	47,57		283	64,32	188			
27	Total	76 497 \$	11 964 \$	57,37 %	83 361 \$	3,44 %	3 523 873	47,55 %		40 903 \$	49,07 %	1 396 \$	109 \$		

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RC6) – Autres expositions de détail (suite)

(en millions de dollars,
sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019													
T2													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
1	De 0,00 à <0,15 %	9 036 \$	4 346 \$	61,33 %	11 701 \$	0,08 %	743 551	45,17 %		1 120 \$	9,57 %	4 \$	
2	De 0,15 à <0,25	5 555	2 516	42,37	6 621	0,20	355 487	46,12		1 295	19,56	6	
3	De 0,25 à <0,50	11 692	1 874	60,66	12 829	0,35	499 765	39,15		3 073	23,95	17	
4	De 0,50 à <0,75	6 433	705	75,80	6 968	0,53	261 516	48,03		2 631	37,76	18	
5	De 0,75 à <2,50	23 245	1 729	61,27	24 303	1,53	802 568	50,34		14 933	61,45	188	
6	De 2,50 à <10,00	13 990	484	52,58	14 245	5,69	615 049	50,88		11 549	81,07	412	
7	De 10,00 à <100,00	4 256	64	53,19	4 290	25,78	183 267	49,10		4 817	112,28	542	
8	100,00 (défaillance)	427	4	100,00	431	100,00	13 538	48,70		265	61,48	187	
9	Total	74 634 \$	11 722 \$	57,62 %	81 388 \$	3,47 %	3 474 741	47,31 %		39 683 \$	48,76 %	1 374 \$	110 \$

2019													
T1													
Fourchette de PD ¹	Expositions brutes au bilan initiales ²	Expositions hors-bilan avant prise en compte des FCEC ²	FCEC moyen (%)	ECD après prise en compte des FCEC et des techniques ARC ³	PD moyenne (%)	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne (%)	Échéance moyenne (en années) ⁵	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁶	PA	Provisions	
10	De 0,00 à <0,15 %	9 491 \$	4 144 \$	64,57 %	12 169 \$	0,08 %	732 709	44,42 %		1 133 \$	9,31 %	4 \$	
11	De 0,15 à <0,25	5 684	2 514	42,01	6 740	0,20	358 071	45,37		1 296	19,23	6	
12	De 0,25 à <0,50	11 768	1 821	60,73	12 873	0,35	504 919	38,62		3 041	23,62	17	
13	De 0,50 à <0,75	6 415	689	76,49	6 942	0,53	260 097	47,44		2 589	37,29	17	
14	De 0,75 à <2,50	22 462	1 666	61,14	23 479	1,51	847 490	49,83		14 244	60,67	178	
15	De 2,50 à <10,00	12 913	470	52,23	13 159	5,67	534 544	50,60		10 603	80,58	377	
16	De 10,00 à <100,00	3 941	66	52,91	3 976	26,65	180 305	48,35		4 396	110,56	511	
17	100,00 (défaillance)	440	4	100,00	444	100,00	13 802	47,46		273	61,49	190	
18	Total	73 114 \$	11 374 \$	58,62 %	79 782 \$	3,40 %	3 431 937	46,65 %		37 575 \$	47,10 %	1 300 \$	111 \$

¹ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

² Expositions associées aux débiteurs, compte non tenu de l'incidence des mesures d'ARC.

³ Expositions compte tenu de l'incidence des mesures d'ARC en fonction des garants.

⁴ Nombre de comptes de détail.

⁵ L'échéance moyenne n'est pas utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques des expositions sur la clientèle de détail.

⁶ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

À la date du bilan

N° de
ligne

2020

T1

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	9 497	\$ 28 742	\$	1,4	\$ 53 529	\$ 8 691
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	722	7
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	341 455	1 969
VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
Total					395 706	\$ 10 667

2019

T4

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	8 169	\$ 25 796	\$	1,4	\$ 47 545	\$ 7 079
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	713	7
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	322 798	1 820
VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
Total					371 056	\$ 8 906

2019

T3

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	9 824	\$ 25 658	\$	1,4	\$ 49 670	\$ 7 290
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	920	9
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	309 920	1 952
VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
Total					360 510	\$ 9 251

2019

T2

	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	9 204	\$ 26 206	\$	1,4	\$ 49 568	\$ 7 358
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	-	-	-	-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	983	9
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	-	-	-	-	296 335	2 044
VaR pour les cessions temporaires de titres	-	-	-	-	-	-
Total					346 886	\$ 9 411

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (RCC1)¹ (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de
ligne

2019
T1

		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	Exposition positive attendue effective (EPAE)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC ²	Actifs pondérés en fonction des risques
AS-RCC (pour les dérivés)	1	11 215	\$ 24 926	\$	1,4	50 590	\$ 6 974
Méthode d'exposition courante (pour les dérivés)	2	-	-		-	-	-
Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres)	3			-	-	-	-
Approche simple pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	4					1 248	12
Approche complète pour l'ARC (pour les cessions temporaires de titres)	5					255 733	1 822
VaR pour les cessions temporaires de titres	6					-	-
Total	7					307 571	\$ 8 808

¹ Exclut les expositions et actifs pondérés en fonction des risques se rapportant aux CC admissibles et le RVC.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

Exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) (RCC2)

(en millions de dollars)
À la date du bilan

N° de ligne	2020		2019		2019		2019	
	T1		T4		T3		T2	
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
1	-	-	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-	-	-
3	35 422	7 323	31 364	5 027	32 804	5 299	32 751	4 625
4	35 422	7 323	31 364	5 027	32 804	5 299	32 751	4 625

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC¹

2019
T1

Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC avancée
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)
ii) Composante VaR en contexte de crise (y compris multiplicateur x 3)
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC standard
Total des portefeuilles soumis à l'exigence RVC¹

	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
5	-	-
6	-	-
7	33 460	4 815
8	33 460	4 815

¹ Pour l'exercice 2019, le RVC était entièrement intégré.

Approche standard de l'exposition au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (RCC3)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1										2019 T4																	
N° de ligne		Pondération des risques										Pondération des risques																	
		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit		0 %	10 %	20 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Total du risque de crédit									
Portefeuilles réglementaires¹																													
1	Entreprises	715	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	190	\$	-	\$	-	\$	-	\$	203	\$	-	\$	-	\$	-	\$	910	\$
2	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
3	Banques	-		-		1		-		-		-		-		-		2		-		-		-		-		2	
4	Total	715	\$	-	\$	1	\$	-	\$	-	\$	190	\$	-	\$	-	\$	-	\$	203	\$	-	\$	-	\$	-	\$	912	\$
		2019 T3										2019 T2																	
Portefeuilles réglementaires¹																													
5	Entreprises	912	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	212	\$	-	\$	-	\$	-	\$	193	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 166	\$
6	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
7	Banques	-		-		2		-		-		-		-		-		3		-		-		-		-		3	
8	Total	912	\$	-	\$	2	\$	-	\$	-	\$	212	\$	-	\$	-	\$	-	\$	193	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 169	\$
		2019 T1																											
Portefeuilles réglementaires¹																													
9	Entreprises	1 236	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	196	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 432	\$
10	Emprunteurs souverains	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-	
11	Banques	-		-		2		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		2	
12	Total	1 236	\$	-	\$	2	\$	-	\$	-	\$	196	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	1 434	\$

¹ Exclut toute exposition compensée par une CC admissible.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises^{1,2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2020 T1													
		Fourchette de PD ³	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵	%
1		De 0,00 à <0,15		191 165		0,05		3 132	3,51		0,4	2 535		1,33	
2		De 0,15 à <0,25		28 997		0,19		1 726	4,59		0,4	1 068		3,68	
3		De 0,25 à <0,50		16 726		0,40		897	3,45		0,3	773		4,62	
4		De 0,50 à <0,75		8 517		0,71		267	3,32		0,3	486		5,71	
5		De 0,75 à <2,50		3 953		2,19		477	12,42		1,2	1 324		33,49	
6		De 2,50 à <10,00		63		9,97		25	25,25		2,7	74		117,46	
7		De 10,00 à <100,00		28		22,96		30	23,82		3,3	38		135,71	
8		100,00 (défaillance)		2		100,00		1	27,33		5,0	7		350,00	
9		Total		249 451	\$	0,15	%	6 555	3,77	%	0,4	6 305	\$	2,53	%
2019 T4															
10		De 0,00 à <0,15		166 316		0,05		2 750	3,38		0,4	2 068		1,24	
11		De 0,15 à <0,25		26 384		0,19		1 639	4,84		0,5	995		3,77	
12		De 0,25 à <0,50		11 558		0,38		866	3,89		0,5	622		5,38	
13		De 0,50 à <0,75		6 820		0,71		267	3,01		0,3	365		5,35	
14		De 0,75 à <2,50		3 285		2,18		460	9,78		1,0	853		25,97	
15		De 2,50 à <10,00		11		9,97		22	34,85		2,3	17		154,55	
16		De 10,00 à <100,00		17		19,81		24	33,10		3,3	32		188,24	
17		100,00 (défaillance)		–		–		–	–		–	–		–	
18		Total		214 391	\$	0,14	%	6 028	3,68	%	0,4	4 952	\$	2,31	%
2019 T3															
19		De 0,00 à <0,15		165 762		0,05		2 859	3,61		0,4	2 184		1,32	
20		De 0,15 à <0,25		23 336		0,20		1 621	5,23		0,4	942		4,04	
21		De 0,25 à <0,50		7 678		0,39		851	5,20		0,5	546		7,11	
22		De 0,50 à <0,75		4 886		0,71		259	5,40		0,3	451		9,23	
23		De 0,75 à <2,50		3 270		1,65		474	8,14		0,9	682		20,86	
24		De 2,50 à <10,00		18		9,97		13	30,13		1,4	22		122,22	
25		De 10,00 à <100,00		16		21,77		18	23,71		2,8	23		143,75	
26		100,00 (défaillance)		–		100,00		2	30,76		1,0	1		–	
27		Total		204 966	\$	0,13	%	6 097	3,97	%	0,4	4 851	\$	2,37	%

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Entreprises^{1,2} (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne	2019													
	T2													
	Fourchette de PD ³	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵	%
1	De 0,00 à <0,15		159 264		0,05		2 773	3,25		0,4	2 009		1,26	
2	De 0,15 à <0,25		24 554		0,19		1 571	5,93		0,4	1 056		4,30	
3	De 0,25 à <0,50		6 542		0,38		813	5,53		0,5	478		7,31	
4	De 0,50 à <0,75		1 120		0,72		243	9,51		1,3	214		19,11	
5	De 0,75 à <2,50		7 700		1,70		437	6,36		0,4	1 234		16,03	
6	De 2,50 à <10,00 ⁶		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
7	De 10,00 à <100,00		28		22,44		32	23,63		2,8	37		132,14	
8	100,00 (défaillance)		1		100,00		2	32,54		1,0	3		300,00	
9	Total		199 209	\$	0,15	%	5 871	3,81	%	0,4	5 031	\$	2,53	%
2019														
T1														
	Fourchette de PD ³	%	ECD après prise en compte des techniques ARC	\$	PD moyenne	%	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	%	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	\$	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵	%
10	De 0,00 à <0,15		128 347		0,05		2 683	3,46		0,4	1 821		1,42	
11	De 0,15 à <0,25		23 178		0,19		1 507	5,47		0,4	1 014		4,37	
12	De 0,25 à <0,50		7 237		0,37		809	4,13		0,4	393		5,43	
13	De 0,50 à <0,75		609		0,72		233	14,58		1,8	185		30,38	
14	De 0,75 à <2,50		15 744		2,24		471	1,95		0,5	793		5,04	
15	De 2,50 à <10,00 ⁶		s. o.		s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	s. o.		s. o.	
16	De 10,00 à <100,00		28		21,03		30	22,27		2,1	32		114,29	
17	100,00 (défaillance)		1		100,00		3	32,12		1,0	4		400,00	
18	Total		175 144	\$	0,29	%	5 736	3,66	%	0,4	4 242	\$	2,42	%

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁶ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2020 T1										
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵			
1		De 0,00 à <0,15	48 932	0,02	166	3,06	0,6	104	0,21	\$	%	
2		De 0,15 à <0,25	957	0,16	17	1,97	0,3	11	1,15			
3		De 0,25 à <0,50	202	0,45	7	2,79	0,3	8	3,96			
4		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-			
5		De 0,75 à <2,50	15	1,61	8	35,87	1,0	10	66,67			
6		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-			
7		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-			
8		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-			
9		Total	50 106	0,02	198	3,05	0,6	133	0,27	\$	%	
2019 T4												
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵			
10		De 0,00 à <0,15	52 624	0,02	156	3,02	0,6	102	0,19	\$	%	
11		De 0,15 à <0,25	947	0,16	13	2,27	0,2	12	1,27			
12		De 0,25 à <0,50	25	0,46	4	38,02	2,6	12	48,00			
13		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-			
14		De 0,75 à <2,50	6	1,46	7	38,56	1,0	4	66,67			
15		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-			
16		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-			
17		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-			
18		Total	53 602	0,02	180	3,02	0,6	130	0,24	\$	%	
2019 T3												
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵			
19		De 0,00 à <0,15	43 517	0,02	164	2,38	0,7	100	0,23	\$	%	
20		De 0,15 à <0,25	270	0,16	17	7,31	1,0	12	4,44			
21		De 0,25 à <0,50	16	0,41	5	30,76	3,0	6	37,50			
22		De 0,50 à <0,75	-	-	-	-	-	-	-			
23		De 0,75 à <2,50	4	1,91	8	25,51	1,0	2	50,00			
24		De 2,50 à <10,00	-	-	-	-	-	-	-			
25		De 10,00 à <100,00	-	-	-	-	-	-	-			
26		100,00 (défaillance)	-	-	-	-	-	-	-			
27		Total	43 807	0,02	194	2,42	0,7	120	0,27	\$	%	

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Emprunteurs souverains^{1,2} (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019										
		T2										
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵			
1		De 0,00 à <0,15 %	48 675 \$	0,02 %	162	2,35 %	0,8	128 \$	0,26 %			
2		De 0,15 à <0,25	1 182	0,16	18	1,63	0,1	11	0,93			
3		De 0,25 à <0,50	44	0,47	5	4,04	0,7	3	6,82			
4		De 0,50 à <0,75	–	–	–	–	–	–	–			
5		De 0,75 à <2,50	9	2,16	7	13,00	1,0	3	33,33			
6		De 2,50 à <10,00 ⁶	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			
7		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
9		Total	49 910 \$	0,02 %	192	2,34 %	0,8	145 \$	0,29 %			

		2019										
		T1										
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵			
10		De 0,00 à <0,15 %	47 053 \$	0,02 %	150	2,74 %	0,9	136 \$	0,29 %			
11		De 0,15 à <0,25	810	0,16	19	1,44	0,1	6	0,74			
12		De 0,25 à <0,50	124	0,47	4	3,65	–	4	3,23			
13		De 0,50 à <0,75	3	0,72	1	13,00	1,0	1	33,33			
14		De 0,75 à <2,50	8	2,02	7	24,10	1,0	4	50,00			
15		De 2,50 à <10,00 ⁶	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.			
16		De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–			
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–			
18		Total	47 998 \$	0,02 %	181	2,72 %	0,8	151 \$	0,31 %			

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁶ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques^{1, 2}

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

		2020 T1									
	N° de ligne	Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵		
	1	De 0,00 à <0,15 %	93 316	\$ 0,05 %	272	14,85 %	0,5	3 896	\$ 4,18	%	
	2	De 0,15 à <0,25	1 771	0,18	56	8,85	0,4	132	7,45		
	3	De 0,25 à <0,50	150	0,36	15	6,24	0,4	11	7,33		
	4	De 0,50 à <0,75	1	0,71	2	6,01	5,0	–	–		
	5	De 0,75 à <2,50	5	2,13	5	3,23	0,1	–	–		
	6	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–		
	7	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
	8	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
	9	Total	95 243	\$ 0,05 %	350	14,72 %	0,5	4 039	\$ 4,24	%	
2019 T4											
	10	De 0,00 à <0,15 %	100 480	\$ 0,05 %	272	11,70 %	0,4	3 383	\$ 3,37	%	
	11	De 0,15 à <0,25	1 605	0,17	57	22,01	0,6	220	13,71		
	12	De 0,25 à <0,50	59	0,32	16	20,88	1,1	16	27,12		
	13	De 0,50 à <0,75	1	0,71	2	6,13	5,0	–	–		
	14	De 0,75 à <2,50	6	2,09	4	10,16	0,7	2	33,33		
	15	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–		
	16	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
	17	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
	18	Total	102 151	\$ 0,05 %	351	11,87 %	0,4	3 621	\$ 3,54	%	
2019 T3											
	19	De 0,00 à <0,15 %	108 462	\$ 0,05 %	269	12,14 %	0,5	3 856	\$ 3,56	%	
	20	De 0,15 à <0,25	2 103	0,17	51	14,67	0,4	200	9,51		
	21	De 0,25 à <0,50	40	0,33	14	16,97	1,3	10	25,00		
	22	De 0,50 à <0,75	1	0,71	4	12,16	4,5	–	–		
	23	De 0,75 à <2,50	5	1,34	4	14,56	0,9	2	40,00		
	24	De 2,50 à <10,00	–	–	–	–	–	–	–		
	25	De 10,00 à <100,00	–	–	–	–	–	–	–		
	26	100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
	27	Total	110 611	\$ 0,05 %	342	12,19 %	0,5	4 068	\$ 3,68	%	

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

Expositions au RCC par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaillance (RCC4) – Banques^{1,2} (suite)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)
À la date du bilan

N° de ligne		2019									
		T2									
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵		
1		De 0,00 à <0,15 %	93 754 \$	0,05 %	256	13,30 %	0,5	3 829 \$	4,08 %		
2		De 0,15 à <0,25	2 716	0,17	48	10,25	0,5	191	7,03		
3		De 0,25 à <0,50	109	0,32	15	11,21	0,8	15	13,76		
4		De 0,50 à <0,75	1	0,72	2	16,11	5,0	–	–		
5		De 0,75 à <2,50	17	1,19	6	7,10	0,3	3	17,65		
6		De 2,50 à <10,00 ⁶	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
7		De 10,00 à <100,00	1	10,63	1	55,00	3,8	3	300,00		
8		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
9		Total	96 598 \$	0,05 %	328	13,21 %	0,5	4 041 \$	4,18 %		
		2019									
		T1									
		Fourchette de PD ³	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne	Nombre de débiteurs ⁴	PCD moyenne	Échéance moyenne (en années)	Actifs pondérés en fonction des risques	Densité des actifs pondérés en fonction des risques ⁵		
10		De 0,00 à <0,15 %	81 105 \$	0,05 %	257	16,42 %	0,5	3 806 \$	4,69 %		
11		De 0,15 à <0,25	1 479	0,18	50	11,39	0,5	114	7,71		
12		De 0,25 à <0,50	128	0,34	15	13,37	0,7	21	16,41		
13		De 0,50 à <0,75	–	0,72	1	10,50	5,0	–	–		
14		De 0,75 à <2,50	282	2,27	7	46,23	0,1	275	97,52		
15		De 2,50 à <10,00 ⁶	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.		
16		De 10,00 à <100,00	1	10,63	1	55,00	4,1	3	300,00		
17		100,00 (défaillance)	–	–	–	–	–	–	–		
18		Total	82 995 \$	0,06 %	331	16,43 %	0,5	4 219 \$	5,08 %		

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les sûretés pour les transactions assimilables aux prises en pension sont reflétées dans les PCD, et non dans les ECD.

³ Fourchettes de PD prescrites par les exigences de communication financière au titre du troisième pilier publiées par le CBCB.

⁴ Le nombre total de débiteurs correspond au nombre total d'emprunteurs uniques et le total peut ne pas correspondre à la somme des lignes individuelles, car certains emprunteurs pourraient être classés dans plus d'une fourchette de PD.

⁵ Total des actifs pondérés en fonction des risques exprimé en pourcentage de l'ECD après prise en compte des techniques ARC.

⁶ Aucune NRE ne correspond à cette fourchette de PD prescrite.

Nature des sûretés pour l'exposition au RCC (RCC5)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne		2020 T1				2019 T4					
				Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres			
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	1	427	\$ 2 231	\$ 15	\$ 1 184	\$ 50 995	\$ 60 433	–	\$ 2 378	\$ –	\$ 1 146	\$ 49 004	\$ 62 817
Encaisse – autres monnaies	2	38	4 058	393	7 783	40 404	88 677	10	4 641	3	8 135	51 862	104 711
Dettes souveraines locales	3	12	587	1 292	2 038	108 391	90 329	4	801	997	2 176	99 186	82 245
Autres dettes souveraines	4	1 635	439	1 720	1 445	93 931	79 372	2 769	529	2 118	2 068	82 677	68 890
Dettes publiques	5	184	279	27	–	13 908	22 528	1	–	30	–	14 017	23 765
Obligations de sociétés	6	575	257	498	–	5 760	7 887	468	401	686	48	5 797	7 897
Titres de capitaux propres	7	48	–	–	–	31 134	69 599	15	4	–	–	27 861	62 692
Autres sûretés	8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 569	–
Total	9	2 919	\$ 7 851	\$ 3 945	\$ 12 450	\$ 344 523	\$ 418 825	\$ 3 267	\$ 8 754	\$ 3 834	\$ 13 573	\$ 332 973	\$ 413 017
				2019 T3				2019 T2					
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	10	298	\$ 1 961	\$ –	\$ 1 280	\$ 41 174	\$ 60 879	124	\$ 2 975	\$ –	\$ 757	\$ 40 647	\$ 67 651
Encaisse – autres monnaies	11	129	4 779	558	8 311	63 193	104 454	309	4 053	3	5 989	51 754	86 359
Dettes souveraines locales	12	91	650	741	2 294	96 756	77 032	–	1 112	468	1 597	96 972	75 480
Autres dettes souveraines	13	1 385	957	1 499	2 465	80 108	72 649	973	244	1 512	4 154	71 189	67 838
Dettes publiques	14	2	–	–	–	7 605	14 075	–	–	–	–	8 570	15 506
Obligations de sociétés	15	189	299	655	194	8 801	12 474	139	374	–	35	5 280	5 643
Titres de capitaux propres	16	18	1	–	–	31 031	71 785	5	3	–	–	23 940	52 421
Autres sûretés	17	–	–	–	–	487	786	32	1	–	–	20	426
Total	18	2 112	\$ 8 647	\$ 3 453	\$ 14 544	\$ 329 155	\$ 414 134	\$ 1 582	\$ 8 762	\$ 1 983	\$ 12 532	\$ 298 372	\$ 371 324
				2019 T1									
		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres		Sûretés employées pour les transactions sur dérivés		Sûretés employées pour les cessions temporaires de titres	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies	
		Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées	Séparées	Non séparées
Encaisse – monnaie locale	19	–	\$ 2 395	\$ –	\$ 927	\$ 31 962	\$ 48 235	–	–	–	–	–	–
Encaisse – autres monnaies	20	50	4 091	–	6 136	48 758	93 861	–	–	–	–	–	–
Dettes souveraines locales	21	–	263	194	876	69 099	56 347	–	–	–	–	–	–
Autres dettes souveraines	22	1 004	611	1 058	3 623	67 434	57 992	–	–	–	–	–	–
Dettes publiques	23	–	–	–	–	8 161	12 860	–	–	–	–	–	–
Obligations de sociétés	24	274	203	–	–	6 718	7 634	–	–	–	–	–	–
Titres de capitaux propres	25	–	7	–	–	26 802	43 797	–	–	–	–	–	–
Autres sûretés	26	1	6	–	–	38	4	–	–	–	–	–	–
Total	27	1 329	\$ 7 576	\$ 1 252	\$ 11 562	\$ 258 972	\$ 320 730						

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions sur dérivés de crédit (RCC6)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1		2019 T4		2019 T3		2019 T2		2019 T1	
N° de ligne		Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue	Protection achetée	Protection vendue
Notionnels											
Swaps sur défaillance de crédit sur signature unique	1	5 149	\$ 861	5 457	\$ 927	5 018	\$ 848	5 423	\$ 827	5 597	\$ 677
Swaps sur défaillance de crédit indiciels	2	6 288	352	6 338	185	6 352	374	6 248	33	7 274	1 159
Swaps sur le rendement total	3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur crédit	4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dérivés de crédit	5	379	4 821	402	4 509	405	4 493	324	5 863	320	4 678
Total des notionnels	6	11 816	6 034	12 197	5 621	11 775	5 715	11 995	6 723	13 191	6 514
Justes valeurs											
Juste valeur positive (actif)	7	8	31	12	36	19	38	7	44	12	55
Juste valeur négative (passif)	8	(331)	(16)	(451)	(15)	(416)	(10)	(478)	(8)	(421)	(8)

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Expositions sur les contreparties centrales (RCC8)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1		2019 T4		2019 T3		2019 T2		2019 T1	
N° de ligne		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actifs pondérés en fonction des risques
Expositions sur les CC admissibles (total)	1		\$ 641		\$ 577		\$ 643		\$ 619		\$ 765
Expositions sur opérations auprès de CC admissibles (compte non tenu des dépôts de garantie initiaux et contributions aux fonds de garantie) – dont :	2	17 657	353	16 857	337	18 546	371	17 545	351	21 201	424
<i>i) Dérivés négociés hors Bourse</i>	3	11 333	226	11 383	227	10 569	211	11 415	228	15 555	311
<i>ii) Dérivés négociés en Bourse</i>	4	1 736	35	1 584	32	2 307	46	1 599	32	1 730	35
<i>iii) Cessions temporaires de titres</i>	5	4 588	92	3 890	78	5 670	114	4 531	91	3 916	78
<i>iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée</i>	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux séparés	7	92	–	91	–	91	–	–	–	–	–
Dépôts de garantie initiaux non séparés	8	3 388	–	3 057	–	2 510	–	3 067	–	3 163	–
Contributions aux fonds de garantie préfinancées	9	799	288	855	240	796	272	768	268	720	341
Contributions aux fonds de garantie non financées	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune contrepartie centrale non admissible.

Dérivés – Notionnel

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2020								2019							
	T1								T4							
Activités de négociation								Activités de négociation								
Négoiés hors Bourse ¹								Négoiés hors Bourse ¹								
Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		
						Activités autres que de négociation						Activités autres que de négociation				
Contrats de taux d'intérêt																
Contrats à terme standardisés																
Contrats de garantie de taux d'intérêt																
Swaps ³	1 789 342	52 647	–	1 841 989	–	–	1 841 989	490	1 842 479	1 817 528	28 532	–	1 846 060	867	1 846 927	
Options vendues	9 305 320	356 743	–	9 662 063	–	–	9 662 063	1 363 525	11 025 588	9 380 140	390 123	–	9 770 263	1 642 593	11 412 846	
Options achetées	–	102 563	–	188 369	–	–	188 369	290 932	439	–	109 532	–	245 796	472	246 268	
	–	114 093	–	234 261	–	–	234 261	4 165	352 519	–	122 159	–	187 260	309 419	314 793	
	11 094 662	626 046	–	1 541 454	–	–	13 262 162	1 368 619	14 630 781	11 197 668	650 346	–	1 208 089	13 056 103	14 705 399	
Contrats de change																
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	16	16	–	16
Contrats à terme de gré à gré	–	170 985	–	170 985	–	–	170 985	19 573	190 558	–	169 992	–	169 992	20 473	190 465	
Swaps	–	1 803 948	–	1 803 948	–	–	1 803 948	1 674	1 805 622	–	1 747 596	–	1 747 596	1 955	1 749 551	
Swaps combinés de taux d'intérêt	–	748 919	–	748 919	–	–	748 919	93 294	842 213	–	757 780	–	757 780	100 921	858 701	
Options vendues	–	21 631	–	21 631	–	–	21 631	–	21 642	–	27 639	–	27 639	15	27 654	
Options achetées	–	20 922	–	20 922	–	–	20 922	–	20 926	–	27 293	–	27 293	–	27 295	
	–	2 766 405	–	2 766 405	–	–	2 766 405	114 541	2 880 961	–	2 730 300	–	2 730 300	33	2 730 333	
Contrats dérivés de crédit																
Swaps sur défaillance de crédit																
Protection acquise	8 717	217	–	8 934	–	–	8 934	3 419	12 353	9 222	249	–	9 471	3 199	12 670	
Protection vendue	1 051	163	–	1 214	–	–	1 214	–	1 214	956	156	–	1 112	–	1 112	
	9 768	380	–	10 148	–	–	10 148	3 419	13 567	10 178	405	–	10 583	3 199	13 782	
Autres contrats																
Dérivés d'actions	–	91 125	–	91 125	–	–	91 125	29 334	120 459	–	92 327	–	92 327	66 590	158 917	
Contrats de marchandises	75	53 291	–	128 366	–	–	128 366	–	128 366	100	48 885	–	49 702	96 687	146 389	
	75	144 416	–	226 731	–	–	226 731	29 334	256 822	100	139 212	–	139 212	255 804	294 558	
	11 104 505	3 537 247	–	15 641 752	–	–	15 641 752	1 515 913	17 157 664	11 207 946	3 520 263	–	13 728 209	16 052 623	17 857 921	
Total																

N° de ligne	2019								2019							
	T3								T2							
Activités de négociation								Activités de négociation								
Négoiés hors Bourse ¹								Négoiés hors Bourse ¹								
Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		Régles par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²		Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation		Négoiés en Bourse		Total		
						Activités autres que de négociation						Activités autres que de négociation				
Contrats de taux d'intérêt																
Contrats à terme standardisés																
Contrats de garantie de taux d'intérêt																
Swaps ³	1 492 079	24 716	–	1 516 795	–	–	1 516 795	583	1 517 378	1 311 666	42 687	–	1 354 353	462	1 354 815	
Options vendues	9 322 087	410 500	–	9 732 587	–	–	9 732 587	1 594 499	11 327 086	8 157 205	448 310	–	8 605 515	1 556 437	10 161 952	
Options achetées	–	100 956	–	100 956	–	–	100 956	567	207 928	–	86 636	–	86 636	389	183 011	
	–	100 873	–	100 873	–	–	100 873	6 239	259 968	–	77 860	–	77 860	5 798	201 708	
	10 814 166	637 045	–	11 451 211	–	–	11 451 211	6 239	12 087 184	9 468 871	655 493	–	10 124 364	1 563 086	12 687 454	
Contrats de change																
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	–	264 485	–	264 485	–	–	264 485	20 792	285 277	–	1 946 804	–	1 946 804	22 354	1 969 158	
Swaps	–	1 441 619	–	1 441 619	–	–	1 441 619	2 376	1 443 995	–	6	–	6	–	6	
Swaps combinés de taux d'intérêt	–	733 280	–	733 280	–	–	733 280	100 724	834 004	–	728 013	–	728 013	99 313	827 326	
Options vendues	–	29 601	–	29 601	–	–	29 601	–	29 601	–	29 369	–	29 369	–	29 369	
Options achetées	–	30 533	–	30 533	–	–	30 533	–	30 549	–	29 416	–	29 416	–	29 416	
	–	2 499 518	–	2 499 518	–	–	2 499 518	123 892	2 623 450	–	2 733 608	–	2 733 608	24	2 733 632	
Contrats dérivés de crédit																
Swaps sur défaillance de crédit																
Protection acquise	9 116	168	–	9 284	–	–	9 284	2 939	12 223	9 188	215	–	9 403	2 953	12 356	
Protection vendue	1 125	97	–	1 222	–	–	1 222	–	1 222	753	107	–	860	–	860	
	10 241	265	–	10 506	–	–	10 506	2 939	13 445	9 941	322	–	10 263	2 953	13 216	
Autres contrats																
Dérivés d'actions	–	83 546	–	83 546	–	–	83 546	29 507	113 053	–	66 898	–	66 898	58 972	125 870	
Contrats de marchandises	108	48 631	–	156 739	–	–	156 739	–	156 739	114	39 910	–	39 910	75 897	75 897	
	108	132 177	–	245 385	–	–	245 385	29 507	280 167	114	106 808	–	106 808	94 845	201 767	
	10 824 515	3 269 005	–	14 093 520	–	–	14 093 520	1 758 226	15 851 746	9 478 926	3 496 231	–	12 975 157	16 047 468	17 572 624	

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

³ Certains swaps de taux d'intérêt conclus à des fins autres que de négociation ayant fait l'objet d'une novation au profit d'une chambre de compensation ont été résiliés au cours de la période close le 31 janvier 2020.

Dérivés – Notionnel (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan		2019					
N° de ligne		T1					
		Activités de négociation					
		Négoziés hors Bourse ¹					
		Négoziés en Bourse		Total		Activités autres que de négociation	
		Réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation ²	Non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation				
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats à terme standardisés	1	–	–	996 714	996 714	–	996 714
Contrats de garantie de taux d'intérêt	2	1 228 118	53 332	–	1 281 450	163	1 281 613
Swaps	3	7 877 245	432 609	–	8 309 854	1 421 591	9 731 445
Options vendues	4	–	72 375	86 178	158 553	210	158 763
Options achetées	5	–	63 987	113 291	177 278	2 570	179 848
	6	9 105 363	622 303	1 196 183	10 923 849	1 424 534	12 348 383
Contrats de change							
Contrats à terme standardisés	7	–	–	24	24	–	24
Contrats à terme de gré à gré	8	–	1 846 690	–	1 846 690	26 794	1 873 484
Swaps	9	–	6	–	6	–	6
Swaps combinés de taux d'intérêt	10	–	707 497	–	707 497	96 900	804 397
Options vendues	11	–	35 325	–	35 325	–	35 325
Options achetées	12	–	34 856	–	34 856	–	34 856
	13	–	2 624 374	24	2 624 398	123 694	2 748 092
Contrats dérivés de crédit							
Swaps sur défaillance de crédit							
Protection acquise	14	10 230	183	–	10 413	2 974	13 387
Protection vendue	15	1 716	120	–	1 836	–	1 836
	16	11 946	303	–	12 249	2 974	15 223
Autres contrats							
Dérivés d'actions	17	–	62 314	49 811	112 125	29 841	141 966
Contrats de marchandises	18	186	37 488	27 429	65 103	–	65 103
	19	186	99 802	77 240	177 228	29 841	207 069
Total	20	9 117 495	3 346 782	1 273 447	13 737 724	1 581 043	15 318 767

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le RCC comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins des fonds propres; par conséquent, ces instruments bénéficient d'un traitement privilégié aux fins des fonds propres comparativement aux instruments dérivés non réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Dérivés – Exposition au risque de crédit

(en millions de dollars)

À la date du bilan

	N° de ligne	2020			2019			2019		
		T1			T4			T3		
		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt										
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	81	\$ 1 055	\$ 905	31	\$ 536	\$ 449	30	\$ 316	\$ 231
Swaps	2	3 169	9 242	1 869	3 210	9 635	1 809	3 607	10 000	1 821
Options achetées	3	40	246	64	133	459	102	156	456	107
	4	3 290	10 543	2 838	3 374	10 630	2 360	3 793	10 772	2 159
Contrats de change										
Contrats à terme de gré à gré	5	623	2 947	414	434	2 555	375	1 072	4 808	777
Swaps	6	2 213	15 777	1 623	1 961	14 286	1 635	2 367	13 376	1 449
Swaps combinés de taux d'intérêt	7	2 204	10 390	1 270	1 812	10 288	1 183	1 821	10 057	1 227
Options achetées	8	31	249	59	46	363	83	75	434	88
	9	5 071	29 353	3 366	4 255	27 492	3 276	5 335	28 675	3 541
Autres contrats										
Dérivés de crédit	10	3	571	142	6	634	149	4	672	160
Dérivés d'actions	11	430	9 258	1 545	151	5 706	667	211	5 925	723
Contrats de marchandises	12	703	3 804	800	383	3 083	627	481	3 626	707
	13	1 136	13 633	2 487	540	9 423	1 443	696	10 223	1 590
Total des dérivés nets	14	9 497	53 529	8 691	8 169	47 545	7 079	9 824	49 670	7 290
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	15	2 853	13 069	371	3 085	12 967	349	3 038	12 876	366
Total	16	12 350	\$ 66 598	\$ 9 062	11 254	\$ 60 512	\$ 7 428	\$ 12 862	\$ 62 546	\$ 7 656

	N° de ligne	2019			2019		
		T2			T1		
		Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant ¹	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt							
Contrats de garantie de taux d'intérêt	17	19	\$ 483	\$ 423	34	\$ 282	\$ 194
Swaps	18	4 284	11 119	1 763	4 616	11 474	1 683
Options achetées	19	113	354	87	109	367	115
	20	4 416	11 956	2 273	4 759	12 123	1 992
Contrats de change							
Contrats à terme de gré à gré	21	2 193	18 013	2 287	3 845	19 483	2 236
Swaps	22	1	91	18	–	99	18
Swaps combinés de taux d'intérêt	23	1 815	10 165	1 255	1 989	10 059	1 266
Options achetées	24	83	453	89	71	655	119
	25	4 092	28 722	3 649	5 905	30 296	3 639
Autres contrats							
Dérivés de crédit	26	7	763	180	5	714	166
Dérivés d'actions	27	316	5 275	620	205	4 723	596
Contrats de marchandises	28	373	2 852	636	341	2 734	579
	29	696	8 890	1 436	551	8 171	1 343
Total des dérivés nets	30	9 204	49 568	7 358	11 215	50 590	6 974
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles) ²	31	3 664	13 014	383	4 216	17 302	545
Total	32	12 868	\$ 62 582	\$ 7 741	15 431	\$ 67 892	\$ 7 519

¹ Les dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction, qui font l'objet d'un traitement de garantie financière aux fins du capital de risque de crédit, étaient exclus conformément aux lignes directrices du BSIF.

² Les actifs pondérés en fonction des risques pour les expositions de dérivés réputées être avec une CC admissible selon le BSIF sont calculés conformément au dispositif réglementaire de Bâle III, lequel tient compte des expositions du portefeuille bancaire et des expositions des fonds de défaut liées aux présentés selon la méthode «tout compris». Les montants calculés sont présentés déduction faite des conventions-cadres de compensation et des sûretés.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (TITR1)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

N° de ligne	2020			2019			2019			2019			
	T1			T4			T3			T2			
	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	
			Total			Total			Total			Total	
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	23 767	\$	38 036	\$	61 803	\$	23 877	\$	37 616	\$	61 493	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	2	9 606		358		9 964		9 508		444		9 952	
Cartes de crédit	3	1 658		15 843		17 501		1 707		16 167		17 874	
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	12 503		21 835		34 338		12 662		21 005		33 667	
Retritrisations	5	–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	8 967		27 730		36 697		8 376		25 164		33 540	
Prêts aux entreprises	7	–		4 653		4 653		–		3 846		3 846	
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–		17 400		17 400		–		15 980		15 980	
Contrats de location et montants à recevoir	9	8 901		5 677		14 578		8 376		5 338		13 714	
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	66		–		66		–		–		–	
Retritrisations	11	–		–		–		–		–		–	
2019													
T1													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel		Banque agissant comme investisseur traditionnel
				Total			Total			Total			Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	22 843	\$	39 155	\$	61 998	\$	22 843	\$	39 155	\$	61 998	\$
Prêts hypothécaires résidentiels	13	9 655		610		10 265		9 655		610		10 265	
Cartes de crédit	14	1 477		18 102		19 579		1 477		18 102		19 579	
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	11 711		20 443		32 154		11 711		20 443		32 154	
Retritrisations	16	–		–		–		–		–		–	
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	6 863		23 833		30 696		6 863		23 833		30 696	
Prêts aux entreprises	18	–		3 036		3 036		–		3 036		3 036	
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–		15 941		15 941		–		15 941		15 941	
Contrats de location et montants à recevoir	20	6 863		4 856		11 719		6 863		4 856		11 719	
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–		–		–		–		–		–	
Retritrisations	22	–		–		–		–		–		–	

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (TITR2)¹

(en millions de dollars)

À la date du bilan

		2020			2019			2019			2019		
		T1			T4			T3			T2		
	N° de ligne	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total	Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total
Services bancaires de détail (total) – dont :	1	–	\$ 611	\$ 611	–	\$ 629	\$ 629	–	\$ 787	\$ 787	–	\$ 786	\$ 786
Prêts hypothécaires résidentiels	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	3	–	94	94	–	123	123	–	19	19	–	115	115
Autres expositions sur la clientèle de détail	4	–	517	517	–	506	506	–	768	768	–	671	671
Retritrisations	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	6	–	69	69	–	105	105	–	76	76	–	52	52
Prêts aux entreprises	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	8	–	1	1	–	1	1	–	1	1	–	1	1
Contrats de location et montants à recevoir	9	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	10	–	68	68	–	104	104	–	75	75	–	51	51
Retritrisations	11	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2019													
T1													
		Banque agissant comme émetteur/mandataire traditionnel	Banque agissant comme investisseur traditionnel	Total									
Services bancaires de détail (total) – dont :	12	–	\$ 625	\$ 625	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires résidentiels	13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cartes de crédit	14	–	142	142	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de détail	15	–	483	483	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retritrisations	16	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services bancaires de gros (total) – dont :	17	–	28	28	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises	18	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts hypothécaires commerciaux	19	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Contrats de location et montants à recevoir	20	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres expositions sur la clientèle de gros	21	–	27	27	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retritrisations	22	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		2020 T1																
N° de ligne	Total des expositions	Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %
	Titrisation classique	31 398	\$ 939	\$ 238	\$ 150	\$ 9	\$ --	\$ 32 659	\$ 66	\$ 9	\$ --	\$ 4 236	\$ 10	\$ 107	\$ --	\$ 316	\$ 1	\$ 9
	dont la titrisation	31 398	939	238	150	9	--	32 659	66	9	--	4 236	10	107	--	316	1	9
	dont le produit sous-jacent est de détail	23 051	486	98	123	9	--	23 758	--	9	--	3 032	--	107	--	220	--	9
	dont le produit sous-jacent est de gros	8 347	453	140	27	--	--	8 901	66	--	--	1 204	10	--	96	1	--	
	dont la retritrisation	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	Total	31 398	\$ 939	\$ 238	\$ 150	\$ 9	\$ --	\$ 32 659	\$ 66	\$ 9	\$ --	\$ 4 236	\$ 10	\$ 107	\$ --	\$ 316	\$ 1	\$ 9
2019 T4																		
	Titrisation classique	30 987	\$ 478	\$ 279	\$ 123	\$ 10	\$ --	\$ 31 801	\$ 66	\$ 10	\$ --	\$ 4 026	\$ 10	\$ 124	\$ --	\$ 291	\$ 1	\$ 10
	dont la titrisation	30 987	478	279	123	10	--	31 801	66	10	--	4 026	10	124	--	291	1	10
	dont le produit sous-jacent est de détail	22 593	428	140	123	10	--	23 284	--	10	--	2 995	--	124	--	209	--	10
	dont le produit sous-jacent est de gros	8 394	50	139	--	--	--	8 517	66	--	--	1 031	10	--	82	1	--	
	dont la retritrisation	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	Total	30 987	\$ 478	\$ 279	\$ 123	\$ 10	\$ --	\$ 31 801	\$ 66	\$ 10	\$ --	\$ 4 026	\$ 10	\$ 124	\$ --	\$ 291	\$ 1	\$ 10
2019 T3																		
	Titrisation classique	30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ --	\$ 32 245	\$ --	\$ 8	\$ --	\$ 4 202	\$ --	\$ 104	\$ --	\$ 311	\$ --	\$ 8
	dont la titrisation	30 921	876	305	143	8	--	32 245	--	8	--	4 202	--	104	--	311	--	8
	dont le produit sous-jacent est de détail	22 889	654	184	143	8	--	23 869	--	8	--	3 161	--	104	--	228	--	8
	dont le produit sous-jacent est de gros	8 032	222	121	--	--	--	8 376	--	--	--	1 041	--	--	--	83	--	
	dont la retritrisation	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	Total	30 921	\$ 876	\$ 305	\$ 143	\$ 8	\$ --	\$ 32 245	\$ --	\$ 8	\$ --	\$ 4 202	\$ --	\$ 104	\$ --	\$ 311	\$ --	\$ 8
2019 T2																		
	Titrisation classique	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ --	\$ 30 539	\$ --	\$ 9	\$ --	\$ 4 046	\$ --	\$ 111	\$ --	\$ 297	\$ --	\$ 9
	dont la titrisation	29 278	745	332	184	9	--	30 539	--	9	--	4 046	--	111	--	297	--	9
	dont le produit sous-jacent est de détail	22 348	685	199	184	9	--	23 416	--	9	--	3 153	--	111	--	226	--	9
	dont le produit sous-jacent est de gros	6 930	60	133	--	--	--	7 123	--	--	--	893	--	--	--	71	--	
	dont la retritrisation	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	
	Total	29 278	\$ 745	\$ 332	\$ 184	\$ 9	\$ --	\$ 30 539	\$ --	\$ 9	\$ --	\$ 4 046	\$ --	\$ 111	\$ --	\$ 297	\$ --	\$ 9

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire (TITR3)¹ (suite)

(en millions de dollars)		2019																			
À la date du bilan		T1																			
N° de ligne		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²					Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	Ni avancée	NE/EI	AS	1 250 %	Ni avancée	NE/EI	AS	1 250 %	Ni avancée	NE/EI	AS	1 250 %			
Total des expositions																					
1	Titrisation classique	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10			
2	dont la titrisation	28 032	1 061	447	156	10	–	29 696	–	10	–	3 940	–	125	–	286	–	10			
3	dont le produit sous-jacent est de détail	21 405	979	293	156	10	–	22 833	–	10	–	3 052	–	125	–	215	–	10			
4	dont le produit sous-jacent est de gros	6 627	82	154	–	–	–	6 863	–	–	–	888	–	–	–	71	–	–			
5	dont la retratisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
6	dont les titres sous-jacents sont de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
7	dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–			
8	Total	28 032	\$ 1 061	\$ 447	\$ 156	\$ 10	\$ –	\$ 29 696	\$ –	\$ 10	\$ –	\$ 3 940	\$ –	\$ 125	\$ –	\$ 286	\$ –	\$ 10			

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹

(en millions de dollars) À la date du bilan		N° de ligne	2020															
			T1															
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		64 324	\$ 1 442	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 452	\$ 314	\$ -	\$ -	\$ 10 824	\$ 31	\$ -	\$ -	\$ 755	\$ 3	\$ -
Titrisation classique	1	64 324	1 442	-	-	-	-	65 452	314	-	-	10 824	31	-	-	755	3	-
dont la titrisation	2	64 324	1 442	-	-	-	-	65 452	314	-	-	10 824	31	-	-	755	3	-
dont le produit sous-jacent est de détail	3	36 594	1 442	-	-	-	-	38 036	-	-	-	5 595	-	-	-	338	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros	4	27 730	-	-	-	-	-	27 416	314	-	-	5 229	31	-	-	417	3	-
dont la retritrisation	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8	64 324	\$ 1 442	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 452	\$ 314	\$ -	\$ -	\$ 10 824	\$ 31	\$ -	\$ -	\$ 755	\$ 3	\$ -
			2019															
			T4															
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		64 014	\$ 1 444	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 145	\$ 313	\$ -	\$ -	\$ 10 688	\$ 42	\$ -	\$ -	\$ 741	\$ 3	\$ -
Titrisation classique	9	64 014	1 444	-	-	-	-	65 145	313	-	-	10 688	42	-	-	741	3	-
dont la titrisation	10	64 014	1 444	-	-	-	-	65 145	313	-	-	10 688	42	-	-	741	3	-
dont le produit sous-jacent est de détail	11	37 757	1 444	-	-	-	-	39 201	-	-	-	5 772	-	-	-	348	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros	12	26 257	-	-	-	-	-	25 944	313	-	-	4 916	42	-	-	393	3	-
dont la retritrisation	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	16	64 014	\$ 1 444	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 65 145	\$ 313	\$ -	\$ -	\$ 10 688	\$ 42	\$ -	\$ -	\$ 741	\$ 3	\$ -
			2019															
			T3															
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		61 463	\$ 1 317	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 456	\$ 324	\$ -	\$ -	\$ 9 517	\$ 49	\$ -	\$ -	\$ 711	\$ 4	\$ -
Titrisation classique	17	61 463	1 317	-	-	-	-	62 456	324	-	-	9 517	49	-	-	711	4	-
dont la titrisation	18	61 463	1 317	-	-	-	-	62 456	324	-	-	9 517	49	-	-	711	4	-
dont le produit sous-jacent est de détail	19	36 298	1 317	-	-	-	-	37 605	11	-	-	4 798	1	-	-	334	-	-
dont le produit sous-jacent est de gros	20	25 165	-	-	-	-	-	24 851	313	-	-	4 719	48	-	-	377	4	-
dont la retritrisation	21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	22	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	24	61 463	\$ 1 317	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 62 456	\$ 324	\$ -	\$ -	\$ 9 517	\$ 49	\$ -	\$ -	\$ 711	\$ 4	\$ -
			2019															
			T2															
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)				Valeur des expositions (par approche réglementaire)				Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement				
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %
Total des expositions		63 610	\$ 1 226	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 64 473	\$ 363	\$ -	\$ -	\$ 9 659	\$ 52	\$ -	\$ -	\$ 730	\$ 4	\$ -
Titrisation classique	25	63 610	1 226	-	-	-	-	64 473	363	-	-	9 659	52	-	-	730	4	-
dont la titrisation	26	63 610	1 226	-	-	-	-	64 473	363	-	-	9 659	52	-	-	730	4	-
dont le produit sous-jacent est de détail	27	38 761	1 226	-	-	-	-	39 942	45	-	-	4 965	10	-	-	355	1	-
dont le produit sous-jacent est de gros	28	24 849	-	-	-	-	-	24 531	318	-	-	4 694	42	-	-	375	3	-
dont la retritrisation	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont de premier rang	30	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	32	63 610	\$ 1 226	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 64 473	\$ 363	\$ -	\$ -	\$ 9 659	\$ 52	\$ -	\$ -	\$ 730	\$ 4	\$ -

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur (TITR4)¹ (suite)

(en millions de dollars) À la date du bilan	N° de ligne	2019 T1																	
		Valeur des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)					Actifs pondérés en fonction des risques (par approche réglementaire) ²				Exigence de fonds propre après plafonnement			
		Moins de 20 %	De >20 % à 50 %	De >50 % à 100 %	De >100 % à 1 250 %	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	NI avancée	NE/EI	AS	1 250 %	
Total des expositions																			
Titrisation classique	1	62 266	\$ 722	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 62 988	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 9 335	\$ –	\$ –	\$ –	\$ 703	\$ –	\$ –	\$ –
<i>dont la titrisation</i>	2	62 266	722	–	–	–	–	62 988	–	–	–	9 335	–	–	–	703	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de détail</i>	3	38 433	722	–	–	–	–	39 155	–	–	–	4 794	–	–	–	340	–	–	–
<i>dont le produit sous-jacent est de gros</i>	4	23 833	–	–	–	–	–	23 833	–	–	–	4 541	–	–	–	363	–	–	–
<i>dont la retitrisation</i>	5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont de premier rang</i>	6	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>dont les titres sous-jacents sont autres que de premier rang</i>	7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	8	62 266	\$ 722	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	62 988	\$ –	\$ –	\$ –	9 335	\$ –	\$ –	\$ –	703	\$ –	\$ –	\$ –

¹ La Banque n'est exposée à aucune titrisation synthétique.

² Actifs pondérés en fonction des risques avant l'application du plafond.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée : paramètres réels et estimés

(En pourcentage) À la date du bilan	N° de ligne	2020 T1						2019 T4					
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail													
	1	0,41	%	0,28	%	29,99	%	10,29	%	95,75	%	99,20	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées													
	2	0,44		0,30		s. o.		s. o.		98,70		99,34	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴													
	3	2,36		2,64		88,53		81,19		97,12		94,45	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles													
	4	2,72		2,17		56,54		46,96		99,28		91,46	
Autres expositions aux produits de détail													
Expositions autres que de détail													
	5	1,18		0,49		16,00		17,21		90,33		70,52	
Entreprises													
	6	0,08		–		10,03		s. o.		99,69		s. o.	
Emprunteurs souverains													
	7	0,21		–		17,73		s. o.		95,68		s. o.	
Banques													
2019 T3						2019 T2							
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail													
	8	0,44	%	0,30	%	30,31	%	10,47	%	95,64	%	99,53	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées													
	9	0,44		0,30		s. o.		s. o.		98,74		99,38	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴													
	10	2,35		2,78		88,64		81,44		97,52		94,81	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles													
	11	2,58		2,03		56,22		46,54		99,39		92,88	
Autres expositions aux produits de détail													
Expositions autres que de détail													
	12	1,20		0,44		17,66		15,59		90,66		80,34	
Entreprises													
	13	0,07		–		9,93		s. o.		99,68		s. o.	
Emprunteurs souverains													
	14	0,25		–		14,72		s. o.		95,77		s. o.	
Banques													
2019 T1						2019 T1							
		PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle	PD moyenne estimée ¹	Taux de défaillance réel	PCD moyenne estimée ²	PCD réelle ³	ECD moyenne estimée	ECD réelle
Expositions de détail													
	15	0,56	%	0,32	%	28,45	%	11,22	%	96,19	%	100,68	%
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – non assurées													
	16	0,44		0,27		s. o.		s. o.		99,40		99,29	
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées ⁴													
	17	2,49		2,91		88,77		80,48		98,18		94,99	
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles													
	18	2,57		1,99		54,88		45,23		99,34		91,42	
Autres expositions aux produits de détail													
Expositions autres que de détail													
	19	1,25		0,31		18,42		19,46		90,84		59,89	
Entreprises													
	20	0,07		–		10,16		s. o.		99,71		s. o.	
Emprunteurs souverains													
	21	0,21		–		18,03		s. o.		96,33		s. o.	
Banques													

¹ La PD estimée reflète tout le cycle d'un an et est fondée sur la situation économique à long terme.

² La PCD estimée reflète les estimations de pertes pour l'ensemble du portefeuille dans un scénario de sévère ralentissement économique.

³ Représente la PCD moyenne du portefeuille d'actifs dépréciés au cours des 12 derniers mois.

⁴ La PCD pour le portefeuille des expositions garanties par l'immobilier résidentiel – assurées est s. o. en raison de l'incidence de l'ARC par des entités soutenues par un gouvernement.

Glossaire – Bâle

Actifs pondérés en fonction des risques

Approches utilisées par la Banque pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques :

Pour le risque de crédit

Approche standard (AS)

Approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée)

Pour le risque opérationnel

Approche de mesure avancée (AMA)

Approche standard

Pour le risque de marché

Approche standard

Approche des modèles internes (AMI)

Terminologie du risque de crédit

Expositions brutes au risque de crédit

Catégories de contreparties / catégories d'expositions :

Expositions aux produits de détail

Expositions garanties par l'immobilier résidentiel

Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles

Autres expositions aux produits de détail

Expositions aux produits autres que de détail

Entreprises

Emprunteurs souverains

Banques

Catégories d'expositions :

Montant utilisé

Montant non utilisé (engagement)

Transactions assimilables aux pensions

Dérivés négociés hors Bourse

Divers – hors bilan

Paramètres du risque de crédit selon l'approche NI avancée :

Probabilité de défaillance (PD)

Exposition en cas de défaillance (ECD)

Perte en cas de défaillance (PCD)

Rajustement de la valeur du crédit (RVC)

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Rendement des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Réserve de fonds propres anticyclique

- Aux fins du calcul des ratios des fonds propres à l'égard du risque, le total des actifs pondérés en fonction des risques de crédit, opérationnel et de marché est calculé au moyen des approches décrites ci-dessous.
- Selon cette approche, les banques appliquent aux risques un facteur standard de pondération, comme prescrit par l'autorité de réglementation, afin de calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. Les facteurs standard de pondération reposent sur des notations de crédit externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs liés aux risques, notamment les expositions à la catégorie d'actifs et les garanties.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leur propre expérience en matière de PD, de PCD et d'ECD ainsi que sur d'autres hypothèses de risque clés pour calculer les exigences en matière de fonds propres en fonction du risque de crédit. L'utilisation de l'approche NI avancée est conditionnelle à l'approbation des organismes de surveillance.
- Selon cette approche, les banques utilisent leur propre système interne de calcul du risque opérationnel fondé sur des critères quantitatifs et qualitatifs pour calculer les fonds propres exposés au risque opérationnel.
- Selon cette approche, les banques appliquent des coefficients prescrits au résultat annuel brut moyen des trois derniers exercices de chacune des huit branches d'activité représentant les différentes activités de l'institution (p. ex., financement d'entreprises, banque de détail et gestion de placements).
- Selon cette approche, les banques se fondent sur les exigences de fonds propres standardisées prescrites par l'autorité de réglementation afin de calculer les composantes de risque général et de risque spécifique relatives au risque de marché.
- Selon cette approche, les banques se fondent sur leurs propres modèles internes de gestion des risques pour calculer les risques spécifiques et les risques généraux de marché.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance, mesuré avant les provisions relatives à des contreparties particulières ou les radiations. Les expositions comprennent celles selon l'approche standard et selon l'approche NI avancée au risque de crédit.
- Comprend les prêts hypothécaires résidentiels et les lignes de crédit domiciliaires consentis aux particuliers.
- Comprend les cartes de crédit, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert consentis aux particuliers (selon l'approche standard pour le risque de crédit, les expositions aux cartes de crédit sont incluses dans la catégorie «Autres expositions aux produits de détail»).
- Comprend tous les autres prêts (p. ex., les prêts aux particuliers, les lignes de crédit pour étudiants et les prêts aux petites entreprises) consentis aux particuliers et aux petites entreprises.
- Comprend les expositions aux grandes entreprises, aux partenariats ou aux entreprises individuelles.
- Comprend les expositions aux gouvernements centraux, aux banques centrales, aux banques multilatérales de développement et à certaines entités du secteur public.
- Comprend les expositions aux institutions de dépôt, aux maisons de courtage en valeurs mobilières et à certaines entités du secteur public.
- Le montant des fonds avancés à un emprunteur.
- La différence entre le montant autorisé et le montant utilisé (par exemple, la partie inutilisée d'une ligne de crédit / facilité de crédit avec engagement).
- Ententes visant la mise en pension et la prise en pension de titres, ainsi que les prêts et emprunts de valeurs mobilières.
- Contrats dérivés négociés en privé, qui ne sont pas négociés par l'intermédiaire de Bourses.
- Ensemble des arrangements hors bilan autres que les dérivés et les engagements non utilisés (p. ex., lettres de crédit, lettres de garantie).
- La probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus sur une période de un an.
- Le montant total auquel la Banque est exposée au moment de la défaillance.
- Le montant de la perte découlant du manquement de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- Le RVC représente une exigence de fonds propres qui mesure le risque de crédit attribuable à la défaillance des contreparties à des dérivés. Cette exigence oblige les banques à établir une structure de fonds pour capitaliser les variations possibles des primes de risque des contreparties pour les portefeuilles de dérivés.
- Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent une mesure principale des fonds propres du dispositif réglementaire de Bâle III, composée principalement des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global. Les déductions réglementaires effectuées pour mesurer les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent le goodwill et les immobilisations incorporelles, les participations non consolidées dans des entités de services bancaires, de services financiers ou d'assurances, les actifs d'impôt différé, les actifs de régimes de retraite à prestations déterminées et les déficits de provisionnement.
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires constitue la principale mesure d'adéquation des fonds propres de Bâle III et correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires divisés par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
- Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage de la moyenne des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires.
- Le ratio de liquidité à court terme est obtenu en divisant le total de l'encours d'actifs liquides de haute qualité non grevés par les sorties de fonds prévues en contexte de crise pour les 30 prochains jours.
- La réserve de fonds propres anticyclique est une extension de la réserve de conservation des fonds propres qui tient compte du contexte macrofinancier dans lequel les banques exercent leurs activités et vise à protéger le secteur bancaire contre des pertes potentielles futures en période de croissance excessive du crédit associée à une accumulation de risques à l'échelle du système. La réserve de fonds propres anticyclique de la Banque représentera une moyenne pondérée des réserves déployées dans les territoires où la Banque compte une exposition au risque de crédit du secteur privé.

Acronymes

Acronyme	Définition	Acronyme	Définition
AEI	Approche fondée sur les évaluations internes	IFRS	Normes internationales d'information financière
ARC	Atténuation du risque de crédit	LCD	Ligne de crédit domiciliaire
ASC	Annexe de soutien au crédit	MMI	Méthode des modèles internes
AS-RCC	Approche standard pour mesurer le risque de crédit de contrepartie	Négl.	Négligeable
BISI	Banque d'importance systémique intérieure	NHB	Négocié hors Bourse
BISM	Banque d'importance systémique mondiale	NI	Notations internes
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières Canada	NRE	Notation de risque-emprunteur
CAERG	Cumul des autres éléments du résultat global	RCC	Risque de crédit de contrepartie
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire	s. o.	Sans objet
CCA	Contrepartie centrale admissible	SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
CSF	Conseil de stabilité financière	SEC-ERBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations externes
CTT	Cession temporaire de titres	SEC-IRBA	Approche de la titrisation fondée sur les notations internes
EPF	Exposition potentielle future	SEC-SA	Approche standard de la titrisation
FCEC	Facteur de conversion en équivalent-crédit	TLAC	Capacité totale d'absorption des pertes
FPUNV	Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité	VaR	Valeur à risque